

1	Le plan des maires de Paris et Los Angeles "pour des JO écologiques"	1
2	Grand Paris Express : la Seine-Saint-Denis exaspérée d'attendre son supermétro.....	3
3	Seine-et-Marne : le département exige le maintien de la ligne 17 du Grand Paris Express	4
4	"Inventons la métropole du Grand Paris" : dessine les quartiers de demain	5
5	Londres et Paris lancent un programme d'échange de start-up.....	7
6	Taxe sur les dividendes : les pistes de l'exécutif pour sortir du piège	8
7	Bruno Le Maire : «Dix milliards de taxes à rembourser, c'est un scandale d'État».....	9
8	« Une méthode inédite pour faire grandir nos PME »	12
9	Transport, agroalimentaire, BTP : les régions et les secteurs qui recrutent	13
10	Les députés LREM veulent fusionner les CCI avec les chambres des métiers	14
11	Patrick Jeantet : « Un autre mode de calcul des péages TGV pourrait être envisagé »	15
12	C'est qui le patron?! fait la loi dans les rayons	17
13	Glyphosate et néonicotinoïdes : Hulot se donne le quinquennat pour les interdire.....	19
14	Dans les Vosges, UPM casse son usine avant de partir	20
15	Agnès Buzyn, ministre de la Santé : "Il faut une révolution douce".....	22
16	Code du travail : les décrets sur les représentants du personnel inquiètent les syndicats...	25
17	Le Medef critique la réforme des instances du personnel	26
18	Retraite : hausse de cotisations en vue pour les libéraux.....	26
19	Les salariés de GM&S reçus à l'Élysée.....	28
20	La réforme de l'ISF passe le test de l'Assemblée.....	29
21	Macron : le parti, c'est moi !	30
22	Nouvelle Calédonie : Edouard Philippe s'empare de la question du référendum.....	32
23	Jean-Yves Le Drian : "En Irak, nous sommes déjà dans l'après-Daech"	33
24	Catalogne : et maintenant, que va-t-il se passer ?	35
25	Italie : victoire écrasante des autonomistes en Vénétie et en Lombardie	36
26	Travail détaché : une bataille essentielle pour relancer l'Europe	38

∴ ILE-DE-FRANCE

LE JDD – 22/10/2017

1 Le plan des maires de Paris et Los Angeles "pour des JO écologiques"



Les maires de Los Angeles, Eric Garcetti (à gauche) et de Paris, Anne Hidalgo dévoilent au "JDD"

leur stratégie pour des Jeux Olympiques respectueux de l'environnement.

Dans le JDD, Anne Hidalgo, maire de Paris, et Eric Garcetti, maire de Los Angeles, organisateurs des Jeux olympiques de 2024 et 2028, expliquent comment ils veulent mettre l'écologie au cœur de ces événements.

"Les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent bien plus que le sport", écrivent Anne Hidalgo, maire de Paris, et Eric Garcetti, maire de Los Angeles, organisateurs des Jeux olympiques de 2024 et 2028 dans une tribune publiée en exclusivité dans Le Journal du Dimanche et le Los Angeles Times. Pour la présidente et pour le vice-président du C40, réseau des 91 plus grandes villes du monde impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique, ces JO "symbolisent les efforts que font toutes les villes pour devenir plus durables et agir contre le changement climatique".

L'esprit des Jeux, c'est voir les choses en grand et toujours rechercher l'excellence. En tant que villes hôtes, Paris et Los Angeles adhèrent pleinement à ces valeurs en travaillant pour devenir des exemples de durabilité qui inspireront le monde entier.

Créer des emplois

En tant que principaux membres du réseau des villes du C40, nous nous sommes engagés à prendre des mesures urgentes de lutte contre le changement climatique et à créer un avenir durable. Nous sommes conscients que la lutte contre le changement climatique est une occasion incroyable de créer des emplois, d'améliorer la santé publique et de stimuler les économies de nos villes. L'organisation de ces Jeux ne sera pas une exception à cette aspiration. Au contraire, alors que le monde entier aura les yeux rivés sur Paris et Los Angeles dans les années à venir, les Jeux représenteront une occasion unique de montrer ce qu'il est possible d'accomplir.

Nos villages olympiques et paralympiques peuvent devenir des modèles exemplaires de communautés ne produisant que de faibles émissions de carbone. Nos réseaux de transport en commun à zéro émission établiront de nouvelles références en termes de nombre de citoyens et de visiteurs pouvant se déplacer dans nos villes sans devoir utiliser un moteur à combustion interne.

Matériaux durables et à faible empreinte carbone

Dans la lignée des Jeux de Londres et de Rio de Janeiro, qui ont toutes deux fait la part belle à la réduction de leur impact sur l'environnement, et suivant l'exemple donné par Mme Koike, gouverneur de la ville, pour les Jeux de 2020 organisés à Tokyo, Paris et Los Angeles s'engagent à proposer les Jeux olympiques les plus écologiques de l'époque contemporaine.

À Paris, 95 % des sites seront préexistants ou temporaires afin de réduire l'empreinte carbone liée à la construction, et le seul site nouveau, à savoir le centre aquatique, sera bâti à partir de matériaux durables et à faible empreinte carbone. Tous les spectateurs se rendront aux différents sites en transports en commun ou collectifs, dont des véhicules autonomes. La réhabilitation de la Seine et de ses canaux laissera un héritage durable, avec notamment la possibilité de nager dans ses eaux.

Apprendre de Londres, Rio et Tokyo

De même, Los Angeles sera prête à accueillir en 2028 des Jeux qui représenteront un modèle durable pour les générations à venir. Nous dépendons presque exclusivement de sites préexistants et investissons des milliards de dollars pour mettre en place un réseau de transports publics durables. Nous prenons également des mesures drastiques pour faire de cet événement les premiers Jeux olympiques producteurs d'énergie. Par cette approche, nous contribuerons à purifier l'air de notre ville et nous rapprocherons de notre objectif d'un avenir à 100 % d'énergie renouvelable.

L'accord de Paris sur le climat établit clairement que d'ici à 2020 toutes les villes du monde devront avoir fait des progrès considérables dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'approvisionnement énergétique à partir de sources renouvelables. Cela représente une occasion unique pour les villes, non seulement de protéger l'avenir de la planète, mais également d'assainir l'air que nous respirons, réduire les coûts énergétiques, réduire les inégalités intercommunautaires, célébrer l'intégration et transformer nos centres urbains en meilleurs lieux de travail et de vie. Nous partageons déjà des idées sur la façon de mener cette transformation au

sein du réseau du C40. Aujourd'hui, nous nous engageons à apprendre de Londres, Rio, Tokyo, et l'un de l'autre, comment nous pouvons concrétiser cette ambition commune, celle de rendre nos Jeux olympiques durables.

Anne Hidalgo et Eric Garcetti lancent un appel aux entreprises

Nous appelons également les entreprises, aussi bien dans nos villes que dans le reste du monde, à saisir cette occasion. Les Jeux de Paris et de Los Angeles ne réussiront pas sans l'aide du secteur privé et, réciproquement, les entreprises ne réussiront que si nous collaborons tous ensemble pour devenir plus durables. Le monde entier aura les yeux rivés sur nos villes une fois les Jeux ouverts, et la façon dont nous abordons la construction, le transport durable, la gestion des déchets ou tout ce qui a trait à ces Jeux pourra contribuer à établir de nouvelles références mondiales en termes de qualité.

Nos athlètes se dépasseront avec passion, et nous fêterons leurs victoires au nom de nos nations respectives, sans toutefois perdre de vue les obligations qui nous lient les uns aux autres. Le changement climatique ne s'arrête pas aux frontières nationales ou municipales. Les Jeux organisés dans chacune de nos villes seront le symbole de l'esprit de notre humanité commune, et de cette planète que nous partageons.

Par Anne Hidalgo (Paris) et Eric Garcetti (Los Angeles), respectivement présidente et vice-président du C40, réseau des 91 plus grandes villes du monde impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique.

LIBÉRATION – 23/10/2017

2 Grand Paris Express : la Seine-Saint-Denis exaspérée d'attendre son supermétro



Deux maires et des personnalités s'indignent dans une lettre ouverte du possible report de la construction de leur ligne, qui serait imputable au coût des Jeux olympiques 2024.

Le Grand Paris Express (GPE), victime collatérale des JO ? C'est l'hypothèse qu'avancent deux maires de Seine-Saint-Denis, Olivier Klein (Clichy-sous-Bois) et Xavier Lemoine (Montfermeil), dans une lettre ouverte à Emmanuel Macron publiée par le JDD. Une lettre cosignée par un petit groupe de personnalités, dont l'écrivain Erik Orsenna, les artistes JR, Ladj Ly et Kamel le magicien, et des entrepreneurs. Le propos est affirmatif : « Nous apprenons par la presse que la ligne 16 du métro du Grand Paris Express pourrait être remise en question du fait même du coût des Jeux olympiques. C'est à peine croyable ! La candidature de Paris JO 2024 s'est servie de la Seine-Saint-Denis, de nos villes et de nos quartiers pour donner du sens à son projet et convaincre les membres du Comité international olympique (CIO). Nous avons joué le jeu et voilà, nous sommes trahis. » Vrai ? Reprenons point par point.

La ligne 16 du métro automatique du Grand Paris Express (GPE) est celle qui passera dans la partie Est de la Seine-Saint-Denis par Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Deux communes contiguës, isolées sur un plateau et cogestionnaires des mêmes problèmes : enclavement, précarité, copropriétés dégradées, chômage.

Injustice

Lorsque Nicolas Sarkozy lança le projet de supermétro en 2010, le confiant à son secrétaire d'Etat chargé du Développement de la région capitale, Christian Blanc, la première chose que fit ce

dernier fut de placer Clichy-Montfermeil sur le tracé. Habile coup politique : à l'époque, la gauche accusait le pouvoir de dessiner un métro «de riches» qui ne desservirait que les pôles de développement économique. Mais aussi réparation d'une injustice : les deux villes auront attendu trente ans, et pour rien, l'arrivée promise d'une autoroute. Puis une dizaine d'années les 4 km de tramway qui les relieraient au réseau, ligne enfin en chantier. Aujourd'hui, les élus s'émeuvent de persistantes rumeurs sur un report de la réalisation de la ligne 16. Ils n'ont pas tort, les rumeurs sont bien là (comme pour une partie des 17 et 18). Elles reprennent l'argument que l'on entend à propos de bien d'autres infrastructures : on n'aura pas assez d'argent pour tout faire.

Mais voilà, le GPE n'est pas financé comme les autres projets. La Société du Grand Paris, son constructeur, a «cagnotté» les sommes produites par quatre taxes que paient les entreprises et les Franciliens. Sur cette base, la SGP emprunte à très long terme, sur trente ou quarante ans. Elle a déjà souscrit 2 milliards d'euros sur les 28 à 35 que devrait coûter le projet à son achèvement en 2030. Le financement du métro de Paris a servi de modèle, sa dernière échéance a été payée en 1970.

Signal

Si le GPE ne creuse pas la dette budgétaire, cet endettement joue quand même sur les 3 % maximum de déficit. A Bercy, où l'on a du mal à accepter les financements «inventifs», comme dit le préfet d'Ile-de-France, Michel Cadot, l'argument du déficit serait mis en avant pour exiger «un phasage». Soit la remise à plus tard de certains tronçons, comme le craignent les élus.

La pression de Bercy est d'autant plus forte que le gouvernement, lui, ne dit rien. Macron a pourtant défendu le projet comme ministre, puis comme candidat. Depuis, silence radio. C'est d'autant plus curieux que les milliards d'investissements immobiliers qui vont s'abattre sur le Grand Paris sont exactement ce que Macron a toujours appelé de ses vœux. Les résultats de l'appel à projets «Inventons la métropole du Grand Paris» ont montré que la cinquantaine d'investisseurs retenus étaient prêts à dépenser 7,2 milliards d'euros. Mais ce que les investisseurs détestent, ce sont les doutes. Hésiter sur un projet levier comme celui du supermétro revient à leur donner un drôle de signal.

Et les JO, là-dedans ? Vu le côté «autarcique» du financement du GPE, on ne voit pas comment fonctionneraient des vases communicants. Les JO coûteront sans doute plus cher qu'annoncé, mais le GPE n'en sera probablement pas la première victime. Quand les élus écrivent que «ce qui sera une fête pour tous les Français, les JO, pourrait devenir un cauchemar pour les habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil», ils frappent davantage les esprits qu'en évoquant les bisbilles intragouvernementales. C'est bien joué et pour la bonne cause.

La lettre ouverte : "Emmanuel Macron, ne relancez pas la guerre entre les territoires" // <http://www.lejdd.fr/jdd-paris/emmanuel-macron-ne-relancez-pas-la-guerre-entre-les-territoires-3470588>

Sibylle Vincendon

LE PARISIEN – 23/10/2017

3 Seine-et-Marne : le département exige le maintien de la ligne 17 du Grand Paris Express



Champs-sur-Marne, le 23 juin. Le Grand Paris Express passera à Champs-sur-Marne. Mais Le Mesnil-Amelot sera-t-il oublié ?

Le conseil départemental a voté à l'unanimité une motion, qui exige également le respect des délais de réalisation. Une pétition est en ligne.

La rumeur de la suppression de la ligne 17 du Grand Paris Express, devant desservir Le Mesnil-Amelot, fait réagir les élus de Seine-et-Marne. Les conseillers départementaux ont voté une motion, vendredi, « exigeant le maintien de la ligne et le respect des délais de réalisation ».

« La ligne 17 permettra d'assurer une liaison efficace entre l'aéroport et les deux principaux quartiers d'affaires. C'est un mode de transport efficace pour les milliers de salariés des bassins d'emploi du nord de la métropole. Sa non-réalisation ne permettra pas de mener une politique ambitieuse de développement résidentiel, souligne le texte voté à l'unanimité. Nos populations n'ont d'autre choix pour le moment que d'utiliser leur voiture, aggravant la congestion du réseau routier. »

Une pétition et plus de 1 600 signatures

Une pétition en ce sens a été lancée sur [change.org](https://www.change.org)*. Elle avait déjà collecté plus de 1 600 signatures ce dimanche, en fin de journée.

Cette exigence figure également dans la motion contestant la modification du périmètre de la métropole du Grand Paris, adoptée ce même vendredi. Dans celle-ci, les élus s'insurgent contre la possible intégration de la plate-forme de Roissy-Charles de Gaulle, « remettant en cause l'intégrité territoriale du département et la privant d'un de ses sites stratégiques majeurs ».

* <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-nous-voulons-la-ligne-17-en-2024>

LA TRIBUNE – 23/10/2017

4 "Inventons la métropole du Grand Paris" : dessine les quartiers de demain



Mercredi 18 octobre, la Métropole du Grand Paris a récompensé 51 lauréats du concours « Inventons la métropole ». Au même moment, la présidente du conseil régional d'Île-de-France, Valérie Pécresse, promouvait Sophie Deschiens, présidente de la commission Environnement et Aménagement des territoires à la région et adjointe au maire de Levallois chargée de la Voirie, aux Espaces verts, à l'Environnement et aux Bâtiments municipaux de Levallois, comme "déléguée spéciale à l'économie circulaire", porteuse des plans Déchet et Energie. Dans ce contexte, La Tribune a sélectionné quatre projets emblématiques du concours où il est question de recyclage et de revalorisation de la matière.

Triango à Gonesse

Au triangle de Gonesse dans le Val d'Oise, le projet Triango, développé par Bopro Sustainable Investments et BSI, repose sur la construction d'un parc d'activités de 167.100 m² qui devrait accueillir 11.500 emplois avec, entre autres, des bureaux, des commerces et des hébergements temporaires pour professionnels.

Le bureau d'étude ITF choisira, pour la construction des bâtiments, des matériaux à forte performance énergétique et à capacité de réemploi pour garantir leur mutabilité et leur durabilité. Assistant à la maîtrise d'ouvrage, le consultant néerlandais Turntoo s'assurera que l'ensemble, de

la conception à la livraison, soit conforme aux principes de l'économie circulaire, pour cet aménagement situé à proximité de la future gare de la ligne 17 du Grand Paris Express.

Ecotone à Arcueil

Au sud du 95, un projet val-de-marnais qui s'inspire du biomimétisme, « une démarche d'innovation durable qui consiste à transférer et à adapter à l'espèce humaine les solutions qui existent déjà élaborée par la nature » selon Le Larousse. Ce site Ecotone à Arcueil, qui se trouvera à proximité de la prochaine station de la ligne 14 Sud du super-métro et au croisement des autoroutes A6a et A6B, s'étendra sur 81 870 m² de plancher !

Espaces de coworking, restaurants, commerces, hôtel, résidence pour jeunes actifs, crèche... L'ensemble, porté par la compagnie de Phalsbourg sept fois auréolée, ressemblera à un immeuble découpé en terrasses et patios. Avec le concours d'EPEA Paris en matière d'économie circulaire, les énergies renouvelables sont mises au service de la qualité thermique du bâti, la notion d'épiderme (la peau) au profit du confort acoustique, et l'usage de plantes dépolluantes en vue du traitement de l'eau.

L'observation du monde animal est également mise à contribution, grâce au concours du Museum d'histoire naturelle, afin de reproduire, à taille humaine, les structures des nids d'oiseaux ou des ruches d'abeilles. De même, la flore est mise à contribution, avec la mycoremédiation, c'est-à-dire l'usage de champignons pour dépolluer et fertiliser les sols.

Bobigny Eco Parc Ouest

Comme son nom l'indique, vous voici en Seine-Saint-Denis à quelques encablures du terminus de la ligne 5 de la RATP et future gare du tronçon 15 du Grand Paris Express. Mandataire et promoteur, le groupe Pichet, trois fois lauréat, y propose un parc mixte, composé d'un village d'artisans, d'un fab-lab mais aussi d'espaces de bureaux, de co-working ainsi que des locaux qui relogeront une entreprise locale. Situés à proximité du canal de l'Ourcq, les déchets des activités partiront par les eaux, pris en charge par Veolia qui y exploitera un centre de services spécialement conçu.

Paris - ZAC Paul Bourget

En face de la ville du Kremlin-Bicêtre, Pichet, de nouveau, entend créer 7.924 m² de bureaux et commerces, avec fab-lab, co-working, pépinière de startups, repair-café. Avec sa façade végétalisée et ancré dans la ceinture verte et le talus du périphérique, ce projet ambitionne d'être un lieu-clé d'expérimentation de l'économie circulaire, en proposant par exemple, dès le début de sa démarche, des ateliers participatifs de préfiguration.

Les autres projets garants de l'économie circulaire

Toujours dans la capitale, un projet porté par Saint-Ouen par BNP Paris Real Estate, comprenant 11.000 m² de bureaux, 1.800 m² pour des faiseurs et 760 m² de commerces, comportera un incubateur dédié : Paris&Co. Dans les Hauts-de-Seine, à Vaucresson, Lateral Thinking Factory Consulting intervient, lui, en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage auprès des promoteurs Adim, Ogic et Vilogia.

Cette fois, à Antony-Antonyville, où Linkcity Île-de-France a raflé l'une de ses sept victoires, Phenix collectera les déchets. Enfin, sans quitter la petite couronne, direction Les Lilas, où Cibex érigera un incubateur d'entreprises de l'économie collaborative et circulaire, interdit aux voitures, et où solaire thermique comme géothermie avoisineront avec matériaux biosourcés dans des installations réversibles.

Par César Armand

5 Londres et Paris lancent un programme d'échange de start-up



Sadiq Khan, Mayor of London, listens to speeches during the second day of the Labour Party conference Labour Party Conference, Day 2, Brighton, UK - 25 Sep 2017

Treize jeunes pousses londoniennes traversent la Manche ce lundi pour rencontrer des grands groupes français. Un voyage en sens inverse devrait être organisé d'ici à la fin de l'année.

Il n'y a pas que les touristes britanniques qui s'intéressent à Paris : les start-up londoniennes aussi ! Treize d'entre elles prennent ce lundi l'Eurostar avec le maire de Londres, Sadiq Khan, pour rencontrer de grands « corporates » français. Elles sont les premières à bénéficier d'un programme de collaboration entre les villes de Londres et Paris, lancé par London&Partners et Paris&Co, leurs agences respectives en charge du développement économique et de l'innovation.

Les start-up qui feront le voyage veulent conserver leur siège à Londres mais se développer à Paris, pour certaines en y implantant un bureau ou en y installant une équipe commerciale. Paris&Co les y aidera. « Des bureaux de co-working seront mis à leur disposition à des conditions avantageuses et Eurostar leur proposera des billets à prix cassés », ajoute Janet Coyle, principal adviser de London&Partners pour l'international.

Missions commerciales

Toutes font partie du « Mayor's International Business Programme » lancé en février 2016 par la ville de Londres pour aider ses start-up à se développer à l'étranger. 340 entreprises sont passées par ce programme financé en majorité par des partenaires privés et doté de 4 millions de livres sur trois ans. 50 nouvelles start-up le rejoignent tous les trois mois.

Elles accèdent ainsi pour un an aux conseils de cabinets comme KPMG ou d'entrepreneurs ayant déjà réussi, mais aussi à des ateliers ou à des « missions commerciales » comme celle de ce lundi - une douzaine de voyages ont déjà été organisées dans différentes villes cette année.

Extension à d'autres villes

BNP Paribas, L'Oréal, LVMH, Sodexo, JCDecaux, Icade, SFR, Bic, EDF ou encore La Poste seront présents ce lundi pour rencontrer, dans les locaux parisiens du géant américain du co-working WeWork, des start-up comme Obelisk Support, qui apporte des prestations de soutien juridique aux grandes entreprises, ou encore BabytoBody, qui fournit des conseils aux femmes enceintes. La première annoncera un partenariat avec Verizon, la seconde avec Nokia.

Un voyage en sens inverse devrait être organisé d'ici à la fin de l'année pour les start-up parisiennes désireuses de se développer à Londres. « Nous commençons par Paris car c'est de loin la ville où les entreprises londoniennes investissent le plus et vice-versa à Londres pour les entreprises parisiennes », souligne Janet Coyle. La capitale britannique souhaite étendre ce partenariat à d'autres villes comme Berlin, Amsterdam, San Diego ou Lisbonne dans les mois qui viennent.

Alexandre COUNIS

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 23/10/2017

6 Taxe sur les dividendes : les pistes de l'exécutif pour sortir du piège



Le gouvernement veut purger rapidement le problème et penche pour une surtaxe d'impôt sur les sociétés sur une seule année, réservée aux grands groupes. Bruno Le Maire tient à ce que la France sorte de la procédure européenne de déficit excessif.

Trouver pas loin de 10 milliards d'euros en moins d'un mois, on a connu tâche plus aisée. C'est pourtant celle à laquelle doit faire face le gouvernement, depuis l'annulation complète de la taxe à 3 % sur les dividendes début octobre par le Conseil constitutionnel. Cette décision laisse une facture comprise entre 9 et 10 milliards, montant qui doit être remboursé à toutes les entreprises (55 sociétés concentrent les trois quarts de la somme) ayant acquitté cette taxe depuis 2013.

L'exécutif veut trouver une solution dans les deux semaines à venir, avant le vote fin novembre d'un collectif budgétaire pour 2017. Des consultations avec les entreprises, et notamment l'Afep (Association française des entreprises privées, qui défend les grands groupes), doivent se tenir cette semaine. « Nous serons probablement obligés de passer par une contribution exceptionnelle. Je compte sur l'esprit civique des très grandes entreprises », a indiqué Bruno Le Maire, dimanche, sur France 3. Le ministre des Finances doit recevoir le président du Medef, Pierre Gattaz, ce lundi.

Selon nos informations, la piste d'une surtaxe d'impôt sur les sociétés (IS) sur une seule année, réservée aux grands groupes, est en tête de liste des scénarios envisagés. Cet été, alors que le problème commençait à émerger, le gouvernement avait envisagé une mesure équivalente réservée aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur au milliard d'euros, mais étalée sur trois ans pour faire passer la pilule plus facilement. Ce n'est plus l'option privilégiée. « Nous préférons une surtaxe d'IS sur une seule année, plutôt qu'une mesure qui se prolonge trop dans le temps. Une surtaxe sur plusieurs années aurait l'inconvénient d'envoyer un mauvais signal aux investisseurs voulant venir en France, particulièrement dans le contexte post-Brexit », explique un proche du dossier.

L'idée serait donc d'aller vite, avec une surtaxe payée fin 2018 au plus tard. Celle-ci ne couvrirait pas les 10 milliards d'euros fréquemment évoqués. « Nous avons déjà provisionné pour pas loin de 6 milliards », rappelle une source gouvernementale. Malgré tout, le choix fait sur le niveau de cette surtaxe peut conduire à revoir légèrement à la hausse la prévision de déficit, qui s'établit pour le moment à 2,6 % du PIB en 2018, après 2,9 % en 2017. « La trajectoire budgétaire peut être amenée à bouger », reconnaît le même proche du dossier. A l'Assemblée nationale vendredi, Bruno Le Maire a précisé « avoir engagé des discussions avec la Commission européenne pour expliquer que c'est un événement exceptionnel qui ne devrait pas nous empêcher de sortir de la procédure de déficit excessif ».

Le gouvernement s'est toutefois laissé encore quelques jours avant de trancher. Beaucoup de paramètres ne sont pas fixés. L'exécutif n'a aucune certitude sur la règle comptable qui doit s'appliquer pour le déficit : faut-il enregistrer les 10 milliards en 2017, 2018 ou sur plusieurs années ? L'Insee y travaille et, a priori, une grande partie de la perte serait enregistrée sur 2017-2018, mais c'est Eurostat qui aura le dernier mot.

Par ailleurs, un surcroît de croissance (l'Insee table sur 1,8 % cette année, contre 1,7 % dans le budget) pourrait desserrer un peu la contrainte. « C'est une équation à multiples inconnues et tout peut encore bouger en fonction de ces données comptables, mais aussi des signaux envoyés par les entreprises sur les demandes de remboursement », explique une autre source gouvernementale.

Des entreprises qui, pour la plupart, ne s'attendaient pas à une telle manne et comprennent les difficultés du gouvernement. Mais qui le mettent en garde sur le risque de brouiller le message pro attractivité avec une nouvelle taxe. Le gouvernement est en tout cas décidé à ne pas braquer les

grands groupes. « Le plus important est de ne prendre personne par surprise », souligne-t-on à Bercy.

Renaud Honoré

LE FIGARO – 23/10/2017

7 Bruno Le Maire : «Dix milliards de taxes à rembourser, c'est un scandale d'État»



INTERVIEW - Le ministre de l'Économie revient sur la suppression de l'ISF et explique pourquoi la réforme fiscale permettra de créer les emplois de demain. Il dénonce aussi l'amateurisme du gouvernement précédent dans le dossier de la taxe sur les dividendes des grandes entreprises.

Dans un entretien réalisé samedi à Bercy, Bruno Le Maire revient longuement sur les raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de transformer l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI) et de créer une flat tax de 30 % sur les revenus du capital. Il se dit certain que les 5 milliards d'euros rendus aux plus aisés serviront à financer les PME et annonce que toutes les dispositions votées seront évaluées dans deux ans.

Vous êtes le ministre de l'Économie qui a fait voter la suppression de l'ISF, «un totem vieux de 35 ans» comme vous l'avez qualifié vendredi. Vous êtes fier d'entrer dans l'histoire?

Bruno LE MAIRE. - Je suis surtout fier du courage de notre majorité! Emmanuel Macron avait pris un engagement, il a été tenu. Le débat a été digne et approfondi. Certains promettaient une guerre sur ce sujet: nous avons eu une confrontation de projets, qui a fait honneur à la représentation nationale. Avec cette réforme, nous entrons dans une nouvelle ère économique. Dans une économie ouverte, où le capital circule librement, où les innovations technologiques entraînent des besoins de financement plus grands que jamais, il fallait baisser les prélèvements sur le capital. Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) à 30 %, la suppression de l'ISF sur les valeurs mobilières et la baisse de l'impôt sur les sociétés permettront aux PME d'investir davantage et de créer les emplois de demain.

Vous en faites tout du moins le pari mais n'avez aucune certitude que l'argent sera investi dans les PME... Comment pouvez-vous être sûr que ces baisses d'impôt irrigueront l'économie?

Avec le président de la République et le premier ministre, nous faisons un choix: un choc de confiance qui favorise le financement des entreprises. Le vieux monde fiscal a échoué. Surtaxer le capital et augmenter sans cesse les impôts, comme l'ont fait nos prédécesseurs depuis des décennies, cela se solde par toujours plus de chômage, une croissance faible, une balance commerciale déficitaire. Autre conséquence, nos entreprises se financent à hauteur de 70 % par la dette. Ce n'est pas sain. Cela les fait dépendre des capitaux étrangers. Avec nos baisses d'impôts, les entreprises seront davantage irriguées par des capitaux français. De plus, la divergence fiscale entre la France et ses voisins jouait en notre défaveur. La fiscalité marginale sur les revenus du capital pouvait dépasser 60 %, contre 26 % en Allemagne!

Au-delà du symbole, la transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière (IFI) et la création du PFU ne redistribueront que 5 milliards d'euros, c'est peu par rapport à l'ambition affichée...

C'est beaucoup plus que cela! C'est un changement culturel qui représente plus d'un point de PIB sur le quinquennat. Les Français pourront désormais investir dans une entreprise en bénéficiant

d'un prélèvement simple et stable: le PFU à 30 %. Nous allons aussi ouvrir une réflexion avec les banques et les assurances pour qu'elles développent des produits d'investissement simples et accessibles, afin que les Français puissent investir dans les PME.

Pourquoi alors supprimer l'ISF-PME dont c'était justement le rôle?

La Cour des comptes a démontré dans un rapport de 2015 que ce dispositif fiscal bénéficiait peu aux PME. Nous le supprimons donc en même temps que l'ISF. Nous sommes prêts en revanche à modifier le dispositif IR-PME et à le rendre plus attractif en relevant le taux de 18 %, si les députés le souhaitent.

Comment expliquez-vous que la réforme de l'ISF passe mal dans l'opinion? N'auriez-vous pas perdu la bataille de la communication sur ce dossier?

On ne met pas fin à une querelle de 35 ans sur la fiscalité du capital en un débat parlementaire! La meilleure réponse, ce seront les résultats de ces choix fiscaux sur notre économie. Par ailleurs, je tiens à clarifier les choses et à mettre fin à certaines contre-vérités. L'IFI aura la même assiette et les mêmes taux que l'ISF pour sa partie immobilière. Il ne fera donc aucun perdant. Il ne pénalisera pas non plus les classes moyennes. Pour payer l'IFI, il faut posséder 1,3 million d'euros d'actifs immobiliers une fois déduit son endettement et alors que la résidence principale bénéficie d'un abattement de 30 %. On est bien au-delà de la classe moyenne!

La fiscalité est liée à notre histoire. Celle mouvementée de l'ISF renvoie en réalité à deux visions de la société et de l'économie: d'un côté Voltaire et son éloge de la prospérité ; de l'autre Rousseau et son inclination pour la frugalité. Même opposition entre Tocqueville, défenseur de la société libre et du commerce, et Marx, qui prônait une taxation massive du capital. Supprimer l'ISF est un bouleversement culturel. En France, on explique depuis toujours que le travail, c'est bien, et que le capital, c'est mal. Avec une certaine hypocrisie, puisque nous ne rémunérons pas suffisamment le travail et que nous allons chercher le capital à l'étranger. Nous refusons d'opposer travail et capital: chacun est le produit de l'autre. Nous voulons au contraire mieux récompenser le travail en supprimant les cotisations salariales maladie et chômage et en augmentant la prime d'activité. Et nous voulons mettre à la disposition de notre économie les capitaux dont elle a besoin.

Pour l'heure, les Français ne vous suivent pas...

Nous vaincrons les doutes par la preuve et par la transparence. J'ai indiqué au cours du débat que les 100 plus gros patrimoines payaient moins que les 100 plus gros contributeurs à l'ISF - preuve que les plus grosses fortunes pouvaient contourner cet impôt. Par souci de transparence, nous ferons évaluer nos choix fiscaux dans deux ans par des parlementaires, l'Insee, le Trésor et la Cour des comptes. Il ne faut jamais oublier que la fiscalité est un instrument et sert un objectif: créer des emplois et favoriser le retour de la croissance en France. Il fallait du courage pour supprimer l'ISF. Mais cela ne suffira pas. Il faut aussi transformer les entreprises: ce sera l'objet de notre plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. Nous lançons aujourd'hui la concertation sur ce plan.

« Notre objectif ? Faire grandir les entreprises »

Ce projet, c'est le retour de la traditionnelle rengaine des politiques sur la nécessaire création d'un Mittelstand à la française?

Rengaine de ceux qui ne s'en sont jamais donné les moyens! Notre objectif est de faire grandir nos entreprises dans le nouveau monde économique qui émerge. Nous devons leur donner les moyens de se développer, d'exporter, de se numériser. Nous souhaitons rattraper notre retard avec l'Allemagne, qui compte 12.000 entreprises de taille intermédiaire (ETI), contre 4600 en France. Nous souhaitons également simplifier les règles de la transmission: elles sont trop lourdes et affaiblissent souvent la structure capitaliste de nos entreprises. Mais nous voulons plus globalement valoriser la place de l'entreprise dans notre société. L'entreprise est plus qu'un simple outil de production. C'est un lieu de vie, de progrès, de culture où les dirigeants comme les salariés grandissent, réalisent leurs projets, se forment et vivent 60 % de leur vie. Pour prendre en compte toutes ces dimensions, nous sommes prêts à permettre aux entreprises qui le souhaitent de revoir leur objet social, qui n'est aujourd'hui défini dans le Code civil que sous le seul angle de la réalisation de bénéfices dans l'intérêt des actionnaires. Mais tous les sujets seront ouverts: droit

des faillites, fondations d'entreprise, délais de paiement, etc. Nous veillerons à ce que les futurs dispositifs restent simples, lisibles et utiles pour les entreprises, notamment pour les TPE et PME.

Votre plan contiendra une réforme de l'intéressement et de la participation, comme l'a annoncé le président?

Oui, nous voulons que chaque salarié soit mieux associé au résultat de son entreprise, quelle que soit sa taille. Le gaulliste que je suis y est très attaché. Nous souhaitons simplifier les dispositifs d'intéressement et de participation existants, pour les rendre avantageux pour tous, y compris les bas salaires.

Quelle sera votre méthode?

Dès aujourd'hui, nous ouvrons les réflexions sur six thématiques précises: croissance des entreprises, partage de la valeur et engagement sociétal, financement, numérisation et innovation, simplification, international. Chaque thème sera piloté par un binôme chef d'entreprise-parlementaire qui a vocation à animer un large débat et à se déplacer dans toute la France pour nourrir ses réflexions. Les régions devront aussi y être associées. Les groupes de travail rendront leurs conclusions avant la fin de l'année. En janvier, nous ouvrirons une plateforme où pendant plusieurs semaines chaque citoyen pourra s'exprimer sur les mesures présentées et faire ses propres propositions. Un projet de loi sera discuté au printemps et des mesures réglementaires pourront être envisagées.

À écouter tout le monde, le texte ne risque-t-il pas de manquer de cohérence?

On peut concilier ouverture et méthode. Avec Benjamin Griveaux, nous allons construire nos propositions thème par thème, en y associant les citoyens qui le souhaitent. Plusieurs ministres seront engagés sur ce texte: Jean-Yves Le Drian et Jean-Baptiste Lemoine sur les sujets de commerce extérieur, Muriel Pénicaud pour l'intéressement, Nicolas Hulot sur le développement durable au sein des entreprises, Frédérique Vidal sur l'innovation, Mounir Mahjoubi sur le numérique. Les syndicats auront bien sûr toute leur place dans ce chantier.

« Les 10 milliards de taxe sur les dividendes à rembourser, un scandale d'Etat ! »

Comment allez-vous faire pour rembourser les 10 milliards d'euros que vous devez aux entreprises après la censure de la taxe sur les dividendes?

10 milliards, ce n'est plus une erreur technique, c'est un scandale d'État. À cause de l'amateurisme de ceux qui ont mis cette taxe en place et l'ont maintenue malgré les doutes sur sa légalité, c'est comme si chaque Français devait rembourser 150 euros! J'ai donc demandé à l'Inspection générale des finances (IGF) de faire toute la lumière sur les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire. Ces 10 milliards, il faudra les payer. L'idée de mettre en place une contribution exceptionnelle sur les très grosses entreprises n'est pas écartée. J'ouvrirai dès cette semaine une discussion avec l'Afep, le Medef et les chefs d'entreprise concernés. Je crois à leur sens civique. Face à cette situation exceptionnelle, ils peuvent comprendre que nous leur demandons un effort. L'enjeu n'est plus économique, il est national. À défaut de règlement, cette facture pourrait nous empêcher de sortir de la procédure pour déficit excessif et affaiblir la France en Europe. Nous discutons en parallèle avec la Commission européenne pour montrer qu'il s'agit d'un événement non récurrent, qui ne doit donc pas entrer dans le calcul du déficit.

Paris a essuyé un échec sur le dossier de la taxation des Gafa, vendredi, au Conseil européen. Allez-vous renoncer à imposer les bénéfices des Google et autres Facebook?

Le président de la République a livré le combat au Conseil européen sur ce sujet. Les oppositions qu'il a rencontrées décuplent notre détermination. Nous ne lâcherons rien. Nous sommes déterminés à taxer les Gafa au niveau européen, où ils paient des impôts dérisoires. Nous nous donnons deux ans pour y arriver. Sans quoi la crédibilité européenne serait entamée. À quoi sert en effet une Europe incapable de défendre ses intérêts les plus directs? Taxer les géants du numérique sur leur chiffre d'affaires est une solution qui a le mérite de la simplicité. Si nous trouvons une autre base commune, très bien! Mais il faut avancer et décider. C'est maintenant que se joue le sort de l'Europe, qui ne doit ni promouvoir le dumping social ni le dumping fiscal. Après, il sera trop tard.

Marc Landré, Anne de Guigné et Guillaume Guichard

8 « Une méthode inédite pour faire grandir nos PME »

INTERVIEW Benjamin Griveaux lance, au ministère de l'Economie de Bruno Le Maire, le Bercy Lab, incubateur d'idées et berceau de la future loi PME.

PROPOS RECUEILLIS PAR
AURÉLIE LEBELLE
ET MATTHIEU PELLOLI

BENJAMIN GRIVEAUX inaugure ce matin le Bercy Lab. Un vaste espace de coworking installé au 4^e étage de l'hôtel des ministres du ministère de l'Economie et des Finances. Le secrétaire d'Etat nous a fait visiter les lieux en

avant-première. L'atmosphère très start-up rompt avec la décoration et l'ambiance glaciale de Bercy.

Surtout, c'est ici que sera élaboré le « Pacte », le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. Les meilleures idées seront transformées en un projet de loi pur et dur voté au printemps.

LE BERCY LAB

« Un lieu de foisonnement d'idées »

C'est ici, au Bercy Lab, que sera élaborée la potion magique qui boostera la croissance des PME ?

BENJAMIN GRIVEAUX. Absolument. Notre plan d'action s'organise autour de six thèmes : création, croissance et transmission, gouvernance et responsabilité sociale, financement, numérisation et innovation, simplification, développement à l'international. Six binômes ont été constitués, qui associent chefs d'entreprise respectés et parlementaires LREM-Modem fins connaisseurs du monde économique. Parmi les entrepreneurs, il y aura par exemple Eric Kayser, l'artisan boulanger, Sylvain Orebi, le patron de

Kusmi Tea, ou encore Clémentine Gallet, PDG de Coriolis industries (NDLR : champion français des composites). Quelle sera leur mission ?

Ils auront carte blanche pour auditionner le plus de monde possible. Rencontrer les fédérations professionnelles, les partenaires sociaux, mais aussi l'ensemble des partis politiques. Le message est simple : faites face à vos responsabilités et venez-nous dire, du FN à Jean-Luc Mélenchon, quelle est votre vision de l'entreprise. Nous donnons aussi rendez-vous aux grands groupes, aux start-up, aux artisans, aux commerçants, aux TPE et aux PME. Le Bercy Lab sera un lieu de foisonnement d'idées et de confrontation des points de vue. Il accueillera aussi des représentants des directions de Bercy : Trésor, Impôts, Concurrence, etc. L'aspect start-up du Bercy Lab ne risque-t-il pas d'en rebuter certains ?



Benjamin Griveaux, au ministère de l'Economie, inaugure aujourd'hui un laboratoire d'idées pour la croissance et la transformation des entreprises.

LE PLAN PME

« Un projet de loi au printemps »

Le plan Entreprises, c'est le futur moteur de l'économie française ?

B.G. C'est un plan global avec une méthode inédite. La France compte trois fois moins d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) que l'Allemagne, deux fois moins que l'Italie... L'objectif est de faire grandir nos PME en levant, par exemple, les obstacles à leur financement, leur crois-

sance à l'international et leur numérisation.

Quel est votre calendrier ?

La première phase de brainstorming durera jusqu'à mi-décembre. Puis nous organiserons mi-janvier une consultation publique en ligne auprès de tous les Français. Dès février, nous bâtirons le projet de loi qui sera présenté au printemps.

EN FRANCE, 95 % DES CONTRATS DE TRAVAIL SONT SIGNÉS DANS LES PME

BENJAMIN GRIVEAUX,
SECRETARE D'ETAT

NOKIA, ALSTOM, GE, GM&S

« Aucun départ forcé chez Nokia »

La France manque de champions mondiaux. Ne faudrait-il pas relancer un grand projet comme Airbus ?

B.G. C'est ce que nous faisons ! Regardez les chantiers navals de Saint-Nazaire. Nous sommes en train de constituer un géant européen avec l'Italie. Un Airbus des mers dans la construction navale civile, et peut-être militaire demain. Même chose pour l'union ferroviaire Alstom-Siemens, une excellente nouvelle pour résister aux appétits chinois.

Obligerez-vous les groupes comme Nokia et General Electric à tenir leurs promesses sur l'emploi ?

Des engagements avaient effectivement

été pris dans les dossiers Nokia et General Electric Hydro. Ils seront respectés. J'ai reçu la direction de ces deux groupes : il n'y aura aucun départ forcé chez Nokia avant d'avoir atteint le seuil des 4 200 emplois et 2 500 ingénieurs promis. Et General Electric a confirmé son engagement de créer 1 000 emplois nets d'ici fin 2018.

Dans le dossier GM&S, Bercy a été plus à la peine...

Lorsque Bruno Le Maire et moi sommes arrivés à Bercy, GM&S c'était une fermeture sèche et 277 emplois supprimés. Nos prédécesseurs n'avaient pas trouvé de solution... Aujourd'hui, il y a un

repreneur, un carnet de commandes sur cinq ans et 15 MC d'investissements faits par l'Etat, Renault et PSA. Bien sûr, 120 emplois sauvés sur 277, c'est insuffisant. Mais, dès que l'outil industriel sera relancé, j'ai la conviction qu'il y aura de nouvelles embauches.

Le Medef redoute la transformation du CICE en allègement de cotisations.

Que lui répondez-vous ?

Nous ne faisons pas notre politique en fonction du Medef ! La transformation du CICE en allègements de cotisations pérenne est bon pour toutes nos entreprises.

Le courant passe avec Bruno Le Maire

Quelles sont vos relations avec le ministre de l'Economie,

Bruno Le Maire ?

B.G. Nous ne nous connaissons pas et, ce n'est un secret pour personne, nous ne venons pas de la même famille politique. Eh bien... le courant passe ! Nous sommes complémentaires. Lui connaît le fonctionnement de l'Etat sur le bout des doigts, moi je connais l'entreprise, j'apporte un regard différent.

Ce Bercy Lab, c'est ce que j'ai pratiqué dans les groupes où j'ai travaillé.

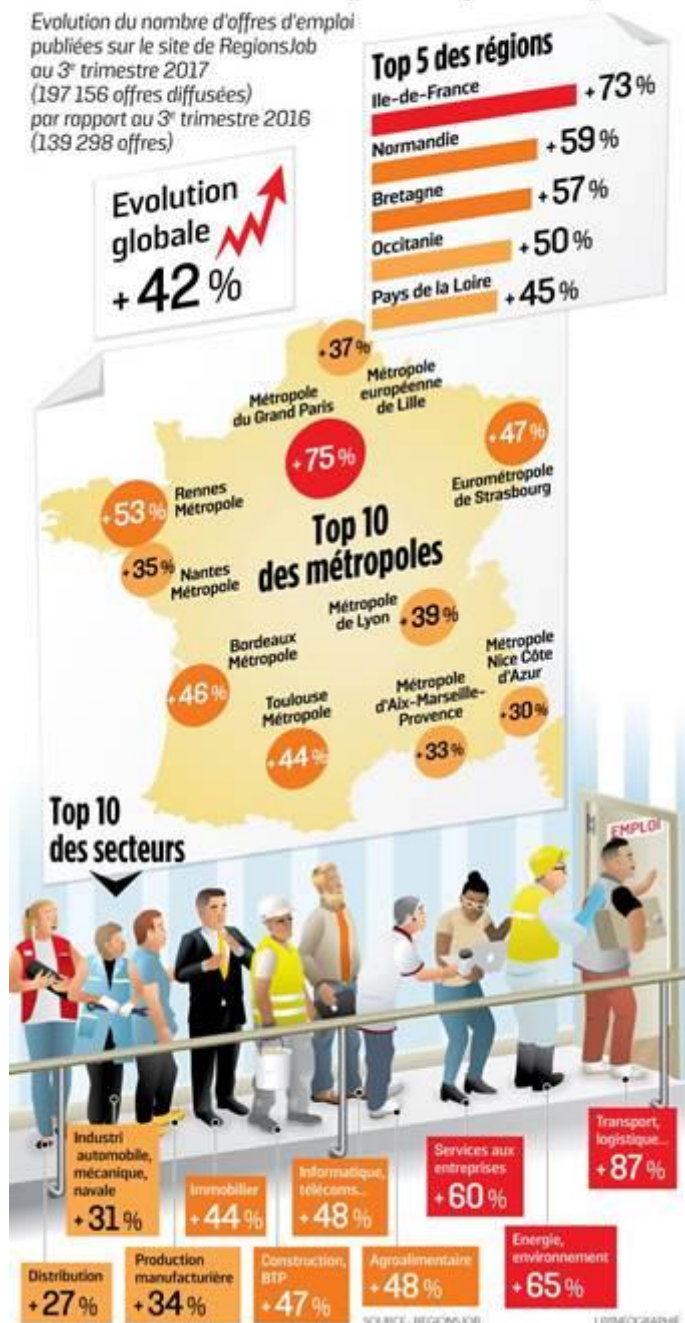
Votre nom circule pour la présidence du parti LREM. Serez-vous toujours à Bercy au printemps pour faire voter le projet de loi ?

Je n'ai qu'une ambition, participer à la transformation de notre pays. C'est le choix que j'ai fait en m'engageant auprès d'Emmanuel Macron et je n'ai pas pour habitude de faire les choses à moitié.

9 Transport, agroalimentaire, BTP : les régions et les secteurs qui recrutent

Emplois : les régions, les villes et les secteurs les plus dynamiques

Evolution du nombre d'offres d'emploi publiées sur le site de RegionsJob au 3^e trimestre 2017 (197 156 offres diffusées) par rapport au 3^e trimestre 2016 (139 298 offres)



Selon le baromètre RégionsJob, que nous publions en exclusivité, les offres d'emploi ont fait un bond spectaculaire de 42 % au troisième trimestre 2017.

Le phénomène se confirme. Depuis la crise de 2007-2008, jamais les entreprises françaises n'ont autant embauché. Avec le retour, même timide, de la croissance et des employeurs qui connaissent un regain d'optimisme, le marché de l'emploi reprend des couleurs. La preuve : le baromètre RégionsJob pour le troisième trimestre 2017 révèle que, par rapport à la même période

de 2016, le nombre d'offres d'emploi disponibles sur le site a bondi de 42 %, passant de 140 000 à 200 000 !

Quels sont les régions, les villes, les secteurs qui recrutent le plus ? Le principal intérêt de ce baromètre est d'offrir une photographie détaillée de l'emploi en France. Une photographie conforme au tableau dressé par les statistiques officielles. En juin, l'Insee a enregistré le 11e mois consécutif de hausse de l'emploi avec un record de 303 500 créations nettes en un an. Un signal encourageant qui ne doit pas masquer une réalité beaucoup plus sombre.

Si l'Île-de-France et les grandes métropoles sont les plus dynamiques, une partie de la France, Nord-Est et villes moyennes, décroche. De même, les cadres ont atteint le plein-emploi alors que les jeunes, les chômeurs les moins qualifiés ou les seniors ont de plus en plus de mal à trouver un job. Sur le front de l'emploi, le risque est bien que la France se fracture.

De multiples aides pour doper l'emploi

Il existe deux catégories d'aides à l'emploi : celles liées à la personne embauchée ou à un public particulier (jeunes, salariés âgés, travailleurs handicapés) et celles liées à un contrat particulier (emploi d'avenir, contrat de génération, apprentissage, etc.). Pour les TPE-PME, difficile parfois de ne pas s'y perdre, alors que certains dispositifs sont très utiles. L'aide à l'embauche PME par exemple -- mise en place en 2016 et arrivée à échéance cet été -- accordait une aide de 4 000 € sur deux ans aux entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche en CDI (ou CDD de plus de six mois) d'un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le smic. En plus de ces aides, des allègements de cotisations sociales ou d'exonération existent. Certaines sont ciblées sur des territoires : bassins d'emploi à redynamiser (BER), zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (TFU-TE), zones de revitalisation rurale (ZRR).

Marc Lomazzi

LE FIGARO – 23/10/2017

10 Les députés LREM veulent fusionner les CCI avec les chambres des métiers



Les chambres de commerce s'insurgent contre la baisse de 150 millions d'euros de leur budget en 2018. Quelque 2000 emplois pourraient être supprimés.

C'est le double coup de massue pour le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui accompagnent les créateurs d'entreprise dans l'Hexagone comme à l'étranger, gèrent des écoles supérieures de commerce, des centres d'apprentissage, et proposent des formations continues diplômantes. L'annonce d'une diminution de 17%, soit 150 millions d'euros, de leurs ressources fiscales au titre de la taxe pour frais de chambre (TFC), prévue dans le projet de budget 2018, avait déjà semé la stupéfaction. Mais l'amendement déposé par des députés de La République en marche (LREM), qui préconisent la fusion des CCI avec le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, perspective déjà évoquée dans le cadre de la loi Sapin 2, a fini d'attiser les inquiétudes.

Pour les chambres de métiers, ce rapprochement est tout bonnement inenvisageable. «Ce serait une erreur. L'artisanat, c'est une culture particulière, avec ses spécificités de qualification, de formation, qui n'ont rien à voir avec celles de l'industrie», revendique Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA). La semaine

dernière, le député LREM Didier Martin a remis en cause la capacité des chambres de métiers à assurer leur mission, notamment en matière de formation professionnelle, face aux difficultés financières qu'elles rencontrent. Faux, rétorque Bernard Stalter, dont le réseau emploie 11.000 salariés, gère 112 centres de formation et sert 1,3 million d'entreprises artisanales. «Nous n'avons rien à gagner dans cette fusion, fustige-t-il. Toutes les réformes ont été faites ces dernières années et nos services administratifs ont été rationalisés.»

Mission de l'IGF

Pour CCI France, qui tient mardi son assemblée générale annuelle, la question n'est pas là. La préoccupation de son président, Pierre Goguet, porte surtout sur «les nouvelles coupes budgétaires brutales et incompréhensibles» décidées par le gouvernement. «La culture du résultat du président Macron ne nous pose pas de problème mais qu'on ne nous enlève pas la ressource avant de nous fixer des objectifs!», s'insurge-t-il. Selon ses calculs, cette nouvelle cure d'austérité pourrait conduire à 2000 suppressions de postes, sur un total de 21.000.

Et ce, après une saignée de 4000 emplois sous l'ère Hollande et l'amputation de 35 % de leur budget en 2016. Pour preuve de son effort, le réseau consulaire met en avant le passage à marche forcée de 152 à 115 établissements réalisé au cours du précédent quinquennat. D'aucuns, notamment au sein de la majorité parlementaire, considèrent toutefois qu'il y a encore de la rationalisation à faire et que le train de vie des chambres dépasse largement leur utilité. «Je leur ai récemment demandé ce que les entreprises adhérentes leur demandaient comme services et ils ont été incapables de me répondre», rapporte d'ailleurs une députée en vue de LREM.

L'inquiétude est d'autant plus vive dans les CCI que l'inspection générale des finances (IGF) a été mandatée pour revisiter les statuts et le rôle des établissements. «Le risque, c'est d'aller vers une privatisation de la démarche consulaire», s'inquiète Pierre Goguet, qui rappelle que 7500 chefs d'entreprise bénévoles, élus ou associés, sont mobilisés au sein des CCI. Au début de l'été, l'exécutif les cajolait dans le sens du poil en promettant aux présidents des CCI qu'ils seraient à l'avenir leur «relais dans les territoires». De là à parler d'un double discours, il n'y a qu'un pas...

Corinne Caillaud

LES ECHOS – 23/10/2017

11 Patrick Jeantet : « Un autre mode de calcul des péages TGV pourrait être envisagé »



Chargé par le gouvernement de redresser le modèle économique du TGV, qui court, si rien n'est fait, à la faillite, Jean-Cyril Spinetta doit notamment se pencher sur les péages ferroviaires, les sommes versées pour pouvoir circuler sur le réseau. Un sujet technique, mais crucial : selon SNCF Mobilités, l'entité du groupe public chargée d'opérer les trains, c'est à cause du poids croissant de ces redevances que les deux tiers des lignes TGV sont devenues déficitaires. Patrick Jeantet, le PDG de SNCF Réseau, le gestionnaire des infrastructures ferroviaires, suggère, lui, de changer le mode de calcul.

SNCF Réseau perçoit chaque année près de 4 milliards d'euros de péages. A quoi correspond cet argent ?

Ces péages sont versés à SNCF Réseau par les opérateurs qui utilisent les infrastructures ferroviaires. Ils servent à couvrir les frais d'exploitation, de maintenance et de rénovation. Le principe est le même que les péages payés par les automobilistes sur les autoroutes concédées. A cela près que nous ne sommes pas, nous, profitables ! Aujourd'hui, les péages ferroviaires ne couvrent que 55 % du coût du service rendu. Si nous souhaitons poursuivre et amplifier la modernisation du réseau du quotidien, nous avons besoin de ces financements. Nos coûts, actuellement importants pour moderniser le réseau, sont prévisibles ; nos recettes doivent l'être également.

Les péages ont pourtant beaucoup augmenté ces dernières années pour les TGV...

Aujourd'hui, ils ne sont pas, en moyenne, beaucoup plus élevés que dans les autres pays européens. Faire circuler un TGV en France coûte plus cher qu'en Allemagne ou en Espagne, mais comme les trains comportent plus de sièges, le coût à la place est finalement équivalent.

Alors pourquoi le gouvernement souhaite-t-il remettre la tarification à plat ?

Il y a d'abord une contrainte réglementaire : la structure de nos péages doit être mise à jour et mieux documentée, conformément aux règles fixées par Bruxelles. Nous avons des discussions constructives sur ce sujet avec l'Arafer [le régulateur du ferroviaire, NDLR], avec l'ambition d'aboutir en 2019 à une nouvelle structure, à niveau de recettes constant. La seconde raison, c'est que le système actuel n'incite pas à maximiser le nombre de TGV circulant sur le réseau. Afin d'y remédier, un autre mode de calcul des péages pourrait être envisagé.

Lequel ?

Aujourd'hui, le montant des péages est fixé en fonction du nombre de trains et de la distance qu'ils parcourent, mais ne varie pas en fonction du nombre de passagers transportés : que le TGV soit vide ou plein, le montant est le même. Depuis le début de l'année, le nombre de passagers TGV a ainsi augmenté de plus de 8 %, mais dans le même temps nos recettes de péages sont restées stables. Elles ont même un peu baissé, car il y a eu un peu moins de TGV sur certaines lignes. C'est une situation paradoxale.

Que préconisez-vous ?

On pourrait imaginer un système plus incitatif où une partie des péages serait indexée au nombre de passagers transportés ou au chiffre d'affaires généré par une liaison donnée. Ce principe est déjà appliqué par d'autres gestionnaires d'infrastructures comme Eurotunnel, les Chemins de fer suisses ou les aéroports, dans l'aérien. Il offre l'avantage pour les opérateurs de moduler le coût en fonction de la fréquentation, et donc des recettes. Aujourd'hui, les deux tiers des lignes TGV seraient déficitaires. Avec un système de péages indexé au nombre de passagers, je suis sûr qu'on réduirait très sensiblement le nombre des lignes en perte.

Certaines lignes resteront quoi qu'il arrive déficitaires...

Certaines lignes ou dessertes TGV relèvent d'une logique de service public et sont aujourd'hui financées par une péréquation implicite avec les gains dégagés par les services commerciaux. Ne serait-il pas plus sain d'avoir un débat transparent sur ce qui relève de l'un et de l'autre ? Faire circuler des TGV entre Lille et Rennes, ou assurer des arrêts à Châtellerauld, cela peut avoir beaucoup d'intérêt en termes d'aménagement du territoire, mais ça n'est certainement pas rentable. Il serait préférable de mettre en place un mécanisme plus transparent. Avec, à la clef, des financements explicites. Aujourd'hui, ce sujet est esquivé. Mais je note que le nouveau gouvernement a ouvert le débat sur le modèle économique du TGV, qui n'est pas, tant s'en faut, lié aux seuls péages.

Si le gouvernement reprenait tout ou partie des 45 milliards de dette de SNCF Réseau, cela baisserait les frais financiers et permettrait de réduire également le niveau des péages...

Je suis très favorable au désendettement de SNCF Réseau en complément de nos efforts de performance et de productivité. Mais la réflexion à mener sur la structure des péages est indépendante de ce sujet. Quoi qu'il arrive, il faudra avoir ce débat.

Lionel Steinmann

12 C'est qui le patron?! fait la loi dans les rayons



Le succès de la marque du consommateur lancée par Nicolas Chabanne il y a un an ne se dément pas. De quoi irriter certains industriels et distributeurs... qui suivent le mouvement malgré tout.

Quand Nicolas Chabanne a une idée en tête, il n'en démord pas. Des idées qui lui arrivent souvent le soir quand, pris d'insomnie, il grille une cigarette à sa fenêtre, en contemplant le mont Ventoux. L'entrepreneur militant de 48 ans s'est fait connaître il y a quelques années avec des initiatives originales. Après avoir travaillé comme responsable de communication territoriale dans le Vaucluse, il avait organisé en 2005 une opération de promotion efficace de la fraise de Carpentras: il avait fait livrer les barquettes dans les ministères et les rédactions parisiennes. En 2009, il avait lancé la marque Le Petit Producteur pour mettre en avant fruits et légumes locaux. En 2013, c'était Les Gueules cassées afin de valoriser des produits tout à fait comestibles mais présentant des défauts d'aspect. L'initiative a plutôt bien marché. Mais, depuis quelques mois, l'homme est confronté, avec sa dernière trouvaille - C'est qui le patron?! - à un vrai tsunami qui bouscule les rayons des grandes surfaces.

Lancée il y a un an chez Carrefour puis chez la quasi-totalité des distributeurs, cette «marque du consommateur» a écoulé pas moins de 23 millions de litres de lait en brique au lieu des 5 millions prévus au départ. Le principe: demander aux consommateurs de définir les produits qu'ils souhaitent, puis en calculer le juste prix pour s'assurer que tous les maillons de la chaîne - notamment les producteurs - soient rémunérés correctement. «Si nous avons réussi à suivre la demande, nous en aurions vendu deux fois plus», affirme Nicolas Chabanne. Certes, cela ne représente que 1% du lait de consommation mais cette démarche simple et convaincante contraint les industriels et distributeurs à prendre position.

Carrefour lance l'impulsion

Nous sommes en 2013. En voyant, dans un reportage télévisé, une cliente interpellée sans sourciller Gérard Mulliez, fondateur d'Auchan, et celui-ci lui répondre, l'évidence saute aux yeux de Nicolas Chabanne. Quels que soient le lieu, le contexte économique ou la personne, le consommateur reste in fine le patron. Après des études consommateurs «incluant ma grand-mère», explique-t-il dans un sourire, l'homme en est sûr: avec 65 millions de consommateurs de plus en plus engagés et soucieux de manger bon, sain et sûr, il y a quelque chose à faire. C'est qui le patron?! était né.

Habile communicant, Nicolas Chabanne parle de son projet à son réseau. C'est finalement Bertrand Swiderski, directeur RSE de Carrefour, et Marc Delage, responsable des produits laitiers frais de l'enseigne, qui donneront l'impulsion. L'enseigne connaît bien le personnage, avec qui elle avait travaillé pour l'opération Tous anti-gaspi, la version maison des Gueules cassées. Elle décide de sauter le pas. Le choix du premier produit à la marque C'est qui le patron?! tombe comme une évidence: une brique de lait. Un produit peu transformé, cher au cœur des Français et dont la filière connaît des crises à répétition. Pour l'approvisionnement, Nicolas Chabanne fait appel à Emmanuel Vasseneix, dirigeant la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) dans le Loiret, et à la coopérative de Bresse Val de Saône qui réunit une cinquantaine de producteurs et alors en difficulté.

Avec son associé Laurent Pasquier, il lance un questionnaire sur Internet pour définir un cahier des charges, puis calculer le prix: 0,99 euro pour un litre de lait de vaches, nourries sans OGM, avec des fourrages locaux et qui passent au pâturage de trois à six mois par an. «Pour quelques centimes par brique en plus, soit 4 euros par an, le consommateur peut assurer au producteur de

recevoir 39 centimes par litre», assure-t-il. Les premières briques seront référencées chez Carrefour le 17 octobre 2016. Adossé à la puissance du géant de la distribution, qui met en rayons le produit dans ses 5000 magasins de France, le succès est vite au rendez-vous. Avec l'aide des réseaux sociaux, ingrédient indispensable de cette recette gagnante, les 5 millions de litres attendus par an sont écoulés en quatre mois. Les ruptures de stocks se multiplient. D'autant que les autres enseignes suivent, sous la pression des clients qui s'étonnent de ne pas voir la brique bleue au sourire dans leurs rayons. «Sans C'est qui le patron?!, nous aurions probablement tous disparu début 2017», assure Martial Darbon, président de la coopérative Bresse Val de Saône.

Nicolas Chabanne explique souvent n'avoir été qu'un facilitateur. «C'est cette énergie des consommateurs qui pousse et qui dépasse votre propre énergie», résume-t-il pour expliquer le succès. Une énergie que l'entrepreneur engagé n'économise pourtant pas. Sur chaque brique, la marque du consommateur prélève ainsi 5% du prix de vente pour financer son développement et, surtout, communiquer... énormément. Même s'il assure ne recevoir «que des appels entrants», Nicolas Chabanne n'hésite pas à s'affranchir des codes traditionnels du commerce et de la communication pour mieux faire entendre les producteurs qu'il défend. Quitte à forcer le destin en appelant directement les grands patrons, en anticipant l'annonce des contrats ou en envoyant des producteurs dans les rédactions et devant les ministères. «Je n'aime pas ces réunions formelles où l'on négocie autour de la table», reconnaît-il.

Poil à gratter

Cet activisme fonctionne autant qu'il irrite chez les distributeurs et laitiers. «C'est quelqu'un qui a du bagout et du culot, qui est désinhibé dans ce qu'il dit. Mais qui s'approprie aussi des démarches que l'on fait depuis bien plus longtemps», explique un commerçant indépendant, qui travaille déjà depuis plusieurs années sur du lait équitable bio avec des producteurs. «À l'entendre, il a sauvé la filière laitière française, glisse un grand industriel du lait. Il donne l'impression que les marques nationales n'ont qu'un but: faire mourir les producteurs. D'ailleurs, il n'est pas tout à fait transparent, car la production des éleveurs n'est pas entièrement valorisée à 39 centimes le litre.» Des critiques de bonne guerre alors que les producteurs tentés de quitter les géants Lactalis ou Sodiaal pour rejoindre le projet sont de plus en plus nombreux.

Malgré ces critiques, industriels et distributeurs reconnaissent que l'approche C'est qui le patron?! va dans le bon sens. Surtout, elle tend à revaloriser le lait UHT conventionnel que la guerre de prix a tiré à des niveaux anormalement bas, jusqu'à 73 centimes la brique en marque de distributeur. La meilleure preuve est le tournant majeur que vient de prendre la marque. Après avoir été déclinée sur d'autres produits: pizza, jus de pomme, beurre bio... C'est qui le patron?! entrera bientôt dans la composition de produits transformés de marques de distributeurs (yaourts, crème...). Grâce à un coup de pouce politique... En février 2017, alors en campagne, Emmanuel Macron rencontre un groupe de cinq producteurs mayennais qui travaillent à améliorer leur cahier des charges pour mieux répondre aux attentes des consommateurs. Cinq mois plus tard, sa conseillère agricole, Audrey Bourolleau, à l'occasion des États généraux de l'alimentation, les présente à Nicolas Chabanne, puis à Monoprix et à Carrefour. Les deux distributeurs sautent le pas. Monoprix fait passer toute sa MDD (marque de distributeur) en lait équitable C'est qui le patron?! Carrefour décide de n'utiliser pour ses yaourts MDD que du lait de la marque des consommateurs. Le lait «ingrédient» est né. «Quand on est transparent, que l'on explique où on va, qui paye et qui reçoit, les consommateurs adhèrent. C'est l'exemple type de la revalorisation d'une filière et d'un modèle plus durable, comme celui des œufs en plein air», appuie Audrey Bourolleau. La marque du consommateur se paiera même le luxe d'être citée en exemple le 11 octobre par le président de la République lui-même, en amont de son discours sur les États généraux de l'alimentation.

Label des consommateurs

Dans les prochains mois, les contrats avec Monoprix et Carrefour vont doubler les besoins en lait équitable, et donc les producteurs associés à ce projet au potentiel immense. Nicolas Chabanne ne compte pas s'arrêter là, lui qui s'est mis en tête de convaincre Danone de travailler avec lui.

Au final, de 23 millions, il estime à 300 millions de litres le potentiel du lait UHT à la marque de distributeur, soit 15 % du marché: «Mon but n'est pas d'inonder les rayons de produits C'est qui le patron?!, explique-t-il. La marque va sûrement évoluer vers un label de consommateur, un cahier des charges plus équitable et plus durable que les industriels demandent d'appliquer à leurs

fournisseurs.» Avec des dérives potentielles. Sur chaque produit mentionnant l'utilisation de produits de la marque du consommateur, Nicolas Chabanne prélèvera donc 2% pour s'assurer que le cahier des charges est bien respecté par les marques. C'est quand même lui le patron.

Sous pression

Face à C'est qui le patron?!, trublion du rayon lait, des commerciaux de grandes marques n'ont pas tardé à réagir, mettant parfois la pression sur les magasins pour qu'ils ne référencent pas ou ne mettent pas en valeur la marque. Des interrogations montent aussi régulièrement sur le prix de 99 centimes. Calculé sur un business plan de 5 millions de litres, il devrait, avec les économies d'échelle, diminuer sans que la rémunération des éleveurs soit affectée. Un pas que se refuse à franchir Nicolas Chabanne, pour des raisons de crédibilité. Il envisage plutôt, avec ces gains supplémentaires, un fonds de soutien aux éleveurs en difficultés.

Olivia Détroyat

LE PARISIEN – 23/10/2017

13 Glyphosate et néonicotinoïdes : Hulot se donne le quinquennat pour les interdire



Ni deux ans ni dix : le ministre de l'Écologie Nicolas Hulot veut interdire les pesticides et les insecticides dans un délai «raisonnable » de cinq ans.

En douceur, mais sans « rien lâcher ». Ce lundi matin sur RTL, Nicolas Hulot a confirmé son intention de faire interdire le glyphosate et d'autres insecticides d'ici à la fin du quinquennat. Mais le ministre d'État pour la Transition écologique ne peut le faire du jour au lendemain. : « Je ne peux pas empêcher les industriels de mettre sur le marché de nouveaux produits et de les soumettre aux agences qui sont indépendantes. On est pris d'assaut de tous les côtés. Je n'ai pas l'autorité aujourd'hui de dire (qu')on interdit ces deux substances. L'Anses est une agence indépendante, on leur a demandé avec Stéphane Travert de bien prendre le temps, d'étudier des éléments sur la toxicité de ce produit sur les abeilles ».

Vendredi, Nicolas Hulot et son homologue de l'Agriculture Stéphane Travert ont demandé à l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de réexaminer l'innocuité du Closer et du Transform, deux insecticides fabriqués avec du sulfoxaflor, un néonicotinoïde toxique pour les abeilles, d'après les défenseurs de l'environnement. L'avis de l'agence sera connu dans trois mois.

« La meilleure façon d'agir, c'est de programmer une sortie de l'ensemble des pesticides et insecticides », a rappelé Nicolas Hulot. A condition de trouver les bonnes alternatives. « C'est compliqué, il n'y a pas une molécule qui peut remplacer le glyphosate demain », a-t-il reconnu.

Alors que les experts de l'Union européenne doivent se prononcer mercredi sur la réautorisation du glyphosate, classé « cancérigène probable » en 2015 par l'OMS, 54 des 310 députés de La République en marche (LREM) ont demandé dans une tribune au Monde mise en ligne dimanche l'interdiction « le plus rapidement possible » de cet herbicide, au nom de « la santé de tous ». « Sortir du glyphosate, tout en accompagnant comme il se doit les agriculteurs dans cette transition, dans un calendrier court et réaliste, est un bon compromis », écrivent notamment Matthieu Orphelin, ex-bras droit de Nicolas Hulot dans sa fondation, Sandrine Le Feur, agricultrice, le professeur en médecine Jean-Louis Touraine ou encore l'ex-ministre de l'Écologie Barbara

Pompili. « On peut réautoriser par exemple pour trois ans », a suggéré Nicolas Hulot. « Pendant ces trois ans, on regarderait tout ce qu'on peut trouver en termes d'alternative et aider ceux pour lesquels l'utilisation du glyphosate est indispensable à se pencher sur d'autres pratiques et d'autres techniques ».

« Sur la transformation du modèle agricole, on peut être patient, sauf sur ce qui touche à la santé des agriculteurs et des consommateurs », a aussi prévenu Nicolas Hulot qui n'imagine pas, a-t-il dit, un report dans un délai de dix ans. « Moi ce qui m'intéresse, c'est tout ce qui se fait dans la fenêtre du quinquennat ». Il lui reste donc quatre ans et demi.

LE MONDE – 21/10/2017

14 Dans les Vosges, UPM casse son usine avant de partir



Le papetier finlandais a saboté les machines vendues, mardi, aux enchères pour éviter qu'elles ne soient réutilisées.

Jean Kubiak le reconnaît : la décision n'a pas été facile à prendre. Surtout pour un technicien comme lui, attaché depuis vingt-cinq ans au papier et aux équipements pour le produire. Son bras, néanmoins, n'a pas tremblé. Avant l'été, le président pour la France du papetier finlandais UPM a donné l'ordre de saboter les machines installées dans son usine de Docelles (Vosges), à l'arrêt depuis 2014. Un site qu'il avait lui-même dirigé plusieurs années, avant de prendre la tête de la filiale !

Les uns après les autres, les lourds cylindres de métal utilisés pour transformer la pâte en papier ont donc été systématiquement percés. Il y en avait plusieurs dizaines. « Ils ont même cassé un cylindre neuf, encore dans sa boîte, qui valait de l'ordre de 700 000 euros », confie, estomaqué, un de ceux qui ont constaté les dégâts.

L'objectif ? Que personne ne puisse jamais plus utiliser ces équipements, qui seront vendus aux enchères mardi 24 octobre. Au total, plus de 200 lots seront dispersés à l'hôtel des ventes d'Épinal, sous le marteau du commissaire-priseur Olivier Marquis. « Neuve, une machine à papier allemande comme cela vaudrait 100 millions d'euros, estime-t-il. Mais dans son état actuel, elle partira sans doute pour 1 ou 2 millions seulement. »

Sabotage

Du fait du sabotage, les papetiers étrangers qui auraient pu vouloir acheter la machine pour la démonter et la reconstruire ailleurs n'ont en effet plus d'intérêt à l'opération. « Nous visons surtout des professionnels à la recherche de pièces détachées », confirme Michel Mousset, dont la société Lutèce Industrie coorganise les enchères. Beaucoup de lots risquent d'être vendus au prix de la ferraille.

Détruire l'outil de production. Les ouvriers en colère en arrivent très rarement à cette extrémité. Même ceux de GM & S à La Souterraine (Creuse) n'ont fait cet été qu'en agiter la menace, sans la mettre à exécution. Dans les Vosges, c'est le patron lui-même qui s'y est résolu. « Bien sûr, c'est un acte difficile, confie M. Kubiak. Je ne l'ai fait pas de gaieté de cœur. Mais il était nécessaire de rendre cette machine à papier définitivement inopérable. C'est une question économique. Si nous fermons l'usine, c'est pour réduire les surcapacités. Pas pour la retrouver ailleurs, et que sa production revienne en France inonder le marché ! »

Triste épilogue pour l'usine de Docelles, la plus ancienne papeterie d'Europe, et l'une des plus anciennes usines de France, sinon la plus vieille, tous secteurs confondus. « Je suis extrêmement

malheureux, avoue le maire de Docelles, Christian Tarantola. Quand les canuts ont brisé les machines à tisser, à Lyon, dans les années 1830, on a trouvé cela abominable. Là, c'est le propriétaire... »

La « cité du papier »

Longtemps, sa commune des bords de la Vologne a été connue comme la « cité du papier ». Au XV^e siècle, une multitude de moulins à papier avait en effet surgi autour d'Épinal. A la grande époque, Docelles en comptait cinq, dont le Grand Meix. C'est dans celui-ci, devenu une vraie usine, que les machines ont été volontairement endommagées.

Sur la façade, une plaque mentionne encore l'année présentée comme celle de la fondation, 1452. Depuis, l'ancien petit moulin avait jusqu'à présent survécu au gel, aux crues, à la guerre de Trente Ans, à d'innombrables changements de propriétaires, à la Révolution, à deux guerres mondiales. L'ère de l'ordinateur et la crise du « made in France » ont eu raison de cette prodigieuse résistance.

En 2013, UPM, le finlandais propriétaire de Docelles depuis 1978, décide de fermer le site. En Europe, la consommation du papier pour les photocopies ou les enveloppes comme ceux produits sur place recule d'année en année, à cause notamment de la baisse du courrier. Ne parvenant plus à faire tourner à plein ses usines, UPM choisit d'abandonner la plus petite, celle des Vosges, et de répartir la production entre ses autres sites.

A l'époque, les dirigeants affirment chercher un repreneur. « L'objectif est de trouver un acquéreur crédible pour l'usine de Docelles », déclarent-ils publiquement. Plusieurs papetiers s'intéressent au dossier, en particulier le fabricant d'enveloppes Pochecho, client de Docelles depuis vingt ans. La machine principale est en effet assez récente et performante. En 2006, un investissement de 26 millions d'euros avait permis d'augmenter sa production de 30 %.

« Quel gâchis financier et industriel ! »

Mais, au-delà des propos officiels, aucun des candidats qui se présentent n'est accepté par UPM. L'industriel préfère fermer l'usine en janvier 2014, quitte à verser aux 165 salariés des indemnités élevées pour ce genre de cas. Une poignée d'anciens de Docelles tente bien de monter un projet de reprise sous forme de coopérative. Jusqu'à la dernière minute, ils protègent la précieuse machine à papier, capable de fabriquer 1 200 mètres de papier par minute.

Là encore, le groupe les écarte. « En fait, UPM ne voulait surtout pas que l'usine reparte, peste Ralph Blindauer, l'avocat qui soutenait le dossier de la coopérative. De façon très hypocrite, tout a été fait pour que les projets capotent. C'est un vrai scandale ! »

En juin, l'usine est définitivement mise à mort. UPM vend le site à François Vialis, un ferrailleur. A charge pour lui de se débarrasser des machines et de trouver, peut-être, une nouvelle activité afin que ce site historique ne se transforme pas en friche industrielle. Mais, surtout, plus rien touchant au papier ou au carton ! Et juste avant de boucler la transaction, les hommes d'UPM viennent une dernière fois sur le site endormi, pour rendre inutilisable le monstre d'acier tapi au cœur du bâtiment. « Nous l'avions déjà fait avec d'autres usines, dans d'autres pays », précise M. Kubiak.

Tout n'est pas abîmé. Les installations de préparation de la pâte restent en très bon état. Mardi, les acquéreurs pourront obtenir à bon prix des compresseurs, des convoyeurs, des ventilateurs, des tamis, des pompes, des cuves en inox... « Mais quel gâchis financier et industriel !, juge le commissaire-priseur. Dans ma carrière, j'ai déjà dû vendre beaucoup d'usines, compte tenu de la désindustrialisation des Vosges. Mais des machines scientifiquement sabotées pour qu'aucun concurrent ne puisse les utiliser, c'est bien la première fois... »

Denis Cosnard

::: SOCIÉTÉ

LE JDD – 22/10/2017

15 Agnès Buzyn, ministre de la Santé : "Il faut une révolution douce"



Agnès Buzyn veut aboutir d'ici un an au remboursement à 100% des lunettes.

Afin de réduire le "trou" de la Sécurité sociale, encore en déficit en 2018, la ministre de la Santé Agnès Buzyn présente ses réformes structurelles dans une interview au JDD.

En 2018, le déficit de de la Sécurité sociale sera de 3 milliards d'euros, après 4,4 milliards d'euros cette année. Un léger mieux, mais l'équilibre ne devrait pas être atteint avant 2020, selon les prévisions du gouvernement. Alors, pour réduire le fameux "trou", la ministre de la Santé Agnès Buzyn expose dans une interview au JDD ses pistes concrètes pour y parvenir. Avec un credo : la volonté de mener des "réformes structurelles" pour "contrôler" la hausse des dépenses de santé liée au vieillissement de la population.

Comment trouver 3 milliards d'euros pour réduire le déficit de la Sécurité sociale quand l'hôpital est à bout de souffle?

En réalité, nous allons dépenser 1,7 milliard de plus pour l'hôpital cette année. Mais la hausse mécanique des dépenses de santé, liée notamment au vieillissement de la population, aux maladies chroniques et à l'innovation, doit être contrôlée. C'est une des raisons du déficit permanent de la Sécurité sociale. Jusqu'à présent, nous n'avons pas fait assez de réformes structurelles pour le limiter. Le vote du premier budget de la Sécurité sociale du quinquennat nous permet de lancer une révolution en douceur.

Sur quoi allez-vous économiser?

Il y a une marge de manœuvre énorme sans toucher à l'égalité des chances : 30 % des dépenses de l'assurance-maladie ne sont pas pertinentes. À l'hôpital, nous allons favoriser l'ambulatorio. En chirurgie, par exemple, l'objectif est qu'en 2022 sept patients sur dix qui entrent à l'hôpital le matin en sortent le soir, contre cinq aujourd'hui. Nous allons fermer les lits qui ne servent à rien ou les réorienter vers de nouveaux besoins. Nous voulons lutter contre les opérations inutiles ou les actes réalisés deux fois. Enfin, les établissements pourraient économiser un milliard d'euros en mutualisant certaines dépenses, comme les achats de médicaments. L'hôpital doit se recentrer sur l'excellence et la haute technicité.

Allez-vous enfin réformer le mode de financement de l'hôpital, un serpent de mer?

C'est impératif car le système pousse aux actes inutiles, mais il faut y aller de manière progressive, sans créer de déséquilibre. Actuellement, si un hôpital ne fait pas de plus en plus d'activité, il est pénalisé et ne gagne pas assez d'argent à la fin de l'année puisqu'il est rémunéré pour les actes qu'il réalise. Nous allons créer des modes de tarification centrés sur la pertinence des soins. Pour la chirurgie du rétrécissement de l'estomac chez les obèses, par exemple, on opère bien plus dans certains départements que dans d'autres. Parfois, cela devient une opération de routine et on dépense de l'argent alors qu'il existe des alternatives moins coûteuses et moins lourdes pour le patient. Les établissements se verront octroyer un bonus, un intéressement dès lors qu'ils répondront aux objectifs de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins. En outre, je veux renforcer l'incitation financière à la qualité en intégrant des indicateurs de résultat clinique. Les soignants s'y retrouveront car la course à l'activité fait perdre du sens à leur mission.

L'augmentation du forfait hospitalier de deux euros n'est-elle pas une nouvelle taxe déguisée? Son montant, inchangé depuis 2010, n'avait pas suivi l'inflation. Cette augmentation est un simple rattrapage. Les mutuelles et les assureurs ne sont pas obligés de répercuter cette hausse sur le prix des contrats.

La promesse d'un remboursement à 100 % des lunettes ainsi que des prothèses auditives et dentaires sera-t-elle tenue?

Je souhaite y arriver bien avant la fin du quinquennat. C'est un enjeu majeur d'égalité et de lutte contre la perte d'autonomie et la dépendance. Les négociations commencent avec les complémentaires. Mon but est d'aboutir d'ici à un an. Toute la chaîne des acteurs devra contribuer.

Sur le tiers payant chez les médecins de ville, vous aviez promis de le généraliser courant 2018. Allez-vous le faire ou revenir sur cette décision?

Nous tiendrons l'engagement du président de la République de rendre le tiers payant généralisable. Ma priorité est d'abord de permettre l'accès aux soins des plus fragiles. Ce qui aujourd'hui doit nous mobiliser, c'est que les publics les plus précaires aient un accès facile aux prestations auxquelles ils ont droit. Le rapport de l'Igas indique clairement que pour les publics pour lesquels il est obligatoire, les bénéficiaires de la CMUC, de l'aide à la complémentaire santé, les affections longue durée et les femmes en congé maternité, le tiers payant fonctionne. Nous devons poursuivre nos efforts pour en assurer une application effective partout. Aujourd'hui, nous ne sommes pas prêts techniquement à l'étendre.

Votre plan de lutte contre les déserts médicaux sera-t-il efficace si vous n'empêchez pas les médecins de s'installer dans des zones où ils sont trop nombreux?

La coercition n'est pas efficace. Je suis pragmatique. Je préfère qu'un spécialiste de secteur 2 puisse choisir où il s'installe mais qu'en échange il aille travailler une ou deux journées par semaine dans une zone sous-dotée. Un médecin des beaux quartiers parisiens pourra faire une consultation avancée en Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, nous élargissons le périmètre des territoires où les médecins sont incités financièrement à s'installer : 18% du pays contre 7% aujourd'hui. Enfin, pour que les praticiens acceptent de déléguer certaines tâches sans perdre de l'argent, nous favoriserons les rémunérations au forfait des équipes de soins (infirmière, kiné, diététicien...), qui suivent des patients atteints de pathologies complexes.

Quel est votre plan pour lutter contre les fraudes à l'assurance-maladie?

Il faut cesser d'être laxiste avec ceux qui abusent d'un système généreux et de la solidarité collective. Concernant les arrêts de travail, par exemple, le montant des indemnités journalières, de courte et de longue durée, ne cesse d'augmenter, de l'ordre de 5% l'année dernière. Jusqu'à quand l'assurance-maladie palliera-t-elle les défaillances du management au travail? Comment faire pour qu'à l'avenir un coup de rabet ne touche pas de "vrais" malades? Sans vous dévoiler nos outils, la Sécurité sociale multiplie les contrôles en croisant les fichiers informatiques et dégage des moyens pour rechercher les fraudeurs. En 2016, la fraude détectée par les organismes de Sécurité sociale (sur les cotisations et les prestations) s'est élevée à 1,2 milliard d'euros et le chiffre ne cesse de croître.

La baisse de l'allocation de base Prestation d'accueil du jeune enfant et de son plafond n'est-elle pas une "économie sur le dos des familles", comme le dénonce l'Union nationale des associations familiales (Unaf)?

C'est un choix que j'assume : privilégier les familles monoparentales – un tiers vivent sous le seuil de pauvreté – qui bénéficieront d'une augmentation de 30% des aides à la garde d'enfant. Personne ne verra en fait baisser son allocation puisque la mesure ne s'appliquera qu'aux nouvelles naissances à compter d'avril 2018. Seulement 4% des familles des classes moyennes et supérieures ne percevront pas ces allocations. Pour les autres, elles baisseront de seulement 15 euros par mois.

Êtes-vous prête à supprimer les allocations familiales des plus aisés?

Le débat est ouvert. L'universalité des allocations, c'est un totem de notre politique familiale et un tabou. Moi, je n'en ai pas. Sans revenir sur les principes fondateurs de la Sécurité sociale, nous devons traiter deux enjeux : la natalité, en baisse pour la première fois depuis la guerre, et la pauvreté, qui concerne désormais des familles nombreuses et monoparentales. Quand on gagne plus de 8.000 euros par mois, est-ce que cela a du sens de recevoir 32 euros?

Sept millions de retraités vont désormais payer la CSG. Cette mesure phare de votre projet de loi est-elle un impôt sur les plus faibles?

C'est la contribution la plus juste car elle est assise sur l'ensemble des revenus. Notre système de Sécurité sociale est né dans une période de plein emploi où le nombre de retraités était faible et la population active nombreuse. Aujourd'hui c'est l'inverse. Il faut élargir l'assiette de ceux qui portent le poids de la solidarité nationale pour soulager les actifs. Cela permettra de réduire le coût du travail, d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés et de rendre les entreprises plus compétitives.

Sur 15 millions de retraités, 60% seront soumis à la CSG. Mais parmi eux, une majorité sera exonérée de taxe d'habitation et gagnera globalement en pouvoir d'achat.

Mais 2,5 millions de retraités vont voir leurs pensions baisser sans compensation...
Principalement ceux qui ont plus de 2.500 euros de retraite par mois, et pour qui cela représentera des sommes modestes. C'est un choix que j'assume.

Soutenez-vous le projet "taxe soda", modulée en fonction du taux de sucre des boissons? Le prix de la canette de Coca augmenterait de 7 centimes...

Je ne souhaitais pas ajouter une taxe comportementale pesant sur les ménages. C'est une proposition des députés. L'objectif de la taxe telle qu'elle est conçue ne serait pas de rapporter plus d'argent mais d'inciter les industriels à réduire le taux de sucre. Aujourd'hui, dans les magasins, l'eau en bouteille et le soda sont presque taxés de la même façon, ça n'a pas de sens.

Le prix du paquet de cigarettes augmentera d'un euro en mars pour atteindre 10 euros en 2020.
Vous avez gagné la bataille?

À l'inverse de l'Angleterre et des États-Unis, qui ont fait d'immenses progrès, la France a un comportement anormal vis-à-vis du tabac. Le seul levier efficace, c'est une hausse de prix constante sur plusieurs années qui oblige les fumeurs à se préparer à arrêter. Nous savons qu'une hausse du prix de 10 % entraîne une baisse de 4% de la consommation.

Vous lancez la vaccination obligatoire pour la petite enfance en janvier, dans un contexte de méfiance. Faut-il contraindre pour convaincre?

Non, il faut contraindre pour rassurer. Quatre-vingts pour cent des enfants sont déjà vaccinés avec 8 des 11 vaccins qui seront obligatoires au 1er janvier. Le DT-polio est obligatoire et tout le monde le fait sans se poser la question! Je me mets à la place des parents : comment choisir entre des vaccins recommandés mais qu'ils imaginent facultatifs? Plutôt que de les laisser dans l'inquiétude, je prends mes responsabilités et je leur dis qu'ils sont tous nécessaires. Il y a en France chaque année entre 500 et 600 cas de méningite dont 10% sont mortels. Cela fait plusieurs dizaines de morts par an.

Regrettez-vous d'avoir réautorisé l'ancienne formule du Levothyrox?

Non. J'ai fait ce choix car j'ai écouté les patients et les associations. Je les ai traités en adultes et les ai prévenus que ce ne serait qu'une solution temporaire pour trois mois, le temps d'obtenir de nouvelles marques. Maintenant, on me le reproche! Les alternatives promises sont aujourd'hui disponibles.

Faut-il réformer l'ANSM, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, changer son patron?

L'agence a été malmenée en termes managériaux, il faut laisser le directeur consolider ses équipes. Mais je veux améliorer la pharmacovigilance. La fréquence des effets indésirables est sous-estimée. D'une part, les patients mettent du temps à les déclarer. Dans l'affaire du Levothyrox, le signal a d'abord émergé sur les réseaux sociaux. D'autre part, les médecins ne déclarent pas ces effets lorsqu'ils sont prévisibles.

Lille est candidate pour accueillir le siège de l'Agence européenne des médicaments. Martine Aubry attend un geste du Président. Et vous?

Emmanuel Macron l'a fait. Un geste en plus ne servirait à rien car les négociations se jouent en coulisse. Nathalie Loiseau, la ministre des Affaires européennes, mène une campagne active pour convaincre les ministres des Affaires étrangères, qui voteront le 20 novembre. Ce serait une chance pour la France.

L'affaire Weinstein a libéré la parole sur le harcèlement sexuel. Que vous inspire-t-elle?

Comme beaucoup de femmes, j'ai eu affaire à des comportements très déplacés dans mon milieu professionnel. Des chefs de service qui me disaient : "Viens t'asseoir sur mes genoux." Des choses invraisemblables... qui faisaient rire tout le monde. La libération de la parole fait prendre conscience qu'une lutte quotidienne se joue dans l'espace public et professionnel. Une femme qui réagit face à un propos sexiste n'est jamais prise au sérieux. J'attends que les hommes se rebellent publiquement, à nos côtés.

Anne-Laure Barret et Juliette Demey

16 Code du travail : les décrets sur les représentants du personnel inquiètent les syndicats



La création du comité social et économique va réduire le nombre d'élus et, dans certains cas, celui des heures de délégation.

Ce sont quelques-unes des dernières briques ajoutées à l'édifice de la réforme du code du travail. Neuf projets de décrets, qui complètent les ordonnances publiées le 23 septembre au Journal officiel, doivent être présentés pour avis le 26 octobre aux partenaires sociaux, lors d'une réunion dans les locaux de la direction générale du travail (DGT). Parmi ces textes, que Le Monde a pu consulter, il y en a un qui était très attendu par les organisations syndicales : celui sur les moyens donnés aux membres du futur comité social et économique (CSE) – la nouvelle instance issue de la fusion du comité d'entreprise (CE), des délégués du personnel (DP) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Le projet de décret détermine, en effet, le nombre d'heures de délégation accordées aux représentants du personnel pour exercer leur mandat.

Comme auparavant, ce crédit d'heures augmente avec la taille de l'entreprise, 54 cas de figure différents étant désormais prévus. « Une usine à gaz », soupire Gilles Lecuelle, de la CFE-CGC. Ainsi, dans les entreprises de 11 à 24 personnes, il y aura un élu qui disposera de 10 heures de délégation par mois. A l'autre extrémité du spectre (les sociétés employant au moins 10 000 personnes), le nombre de représentants titulaires atteindra 35, chacun d'eux disposant de 34 heures de délégation.

Celles-ci pourront être annualisées et mutualisées. Un élu qui bénéficie de 10 heures de délégation mensuelle pourra, par exemple, en consommer 5 en janvier (mais pas moins) et 15 en février (mais pas plus). Même mécanisme s'agissant du transfert d'heures de délégation entre membres du CSE : le donateur pourra en reverser cinq sur un mois mais pas plus et le « receveur » pourra voir son crédit d'heures porté à 15 dans le mois (mais pas plus). Un autre projet de décret vient par ailleurs plafonner à douze ans la durée des mandats successifs des membres de la délégation du personnel du CSE.

« Ils y vont à la schlague ! »

Si les syndicats s'étaient préparés à une diminution du nombre d'élus siégeant dans la future instance, ils ne pensaient pas qu'elle serait aussi importante. C'est en tout cas ce qu'a laissé entendre, vendredi 20 octobre, Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, en sortant d'une rencontre avec la ministre du travail, Muriel Pénicaud. « On a beaucoup bataillé pour qu'il y ait des moyens en heures identiques à ce qu'ils étaient précédemment », a-t-il expliqué à l'AFP. Et de ce point de vue-là, la centrale cégétiste estime avoir obtenu satisfaction. En revanche, a ajouté M. Berger, « il y a la baisse du nombre de mandats qui est pour nous inquiétante ».

Membre du bureau confédéral de Force ouvrière, Didier Porte est encore plus alarmiste, que ce soit sur le nombre de représentants ou d'heures : « Ils y vont à la schlague ! » Il prend ainsi l'exemple d'une entreprise qui compte entre 50 et 74 salariés : « Jusqu'à maintenant, avec les instances séparées, il y avait huit élus qui disposaient de 96 heures cumulées par mois, précise-t-il. Demain, ils ne seront plus que quatre avec 72 heures cumulées mensuelles. » M. Porte trouve « paradoxal de vouloir "décentraliser le dialogue social dans l'entreprise", comme dit le gouvernement, et d'enlever des moyens aux représentants du personnel ».

La CGT est également vent debout. « Ces projets de décrets ne permettent pas de rééquilibrer les mesures retorses et régressives des ordonnances, dénonce Fabrice Angei, membre du bureau

confédéral. Pour nous, ce n'est pas une question de curseur : cela va conduire à un éloignement des salariés et à une professionnalisation des élus. »

Crédit d'heures

Une appréhension partagée par M. Lecuelle : il craint que les représentants du personnel, désormais moins nombreux, aient une connaissance moins fine de leur entreprise et passent à côté de « signaux faibles », révélateurs de dysfonctionnements susceptibles de s'aggraver. Il regrette aussi que les membres suppléants du CSE ne puissent plus assister aux réunions aux côtés des titulaires (sauf si un accord prévoit le contraire) : en termes de « formation » pour les élus novices, « c'est catastrophique ».

Le président de la CFTC, Philippe Louis, est beaucoup moins pessimiste. « Je ne pense pas que la qualité du dialogue social va y perdre », confie-t-il, même si, dans une partie – minoritaire – des entreprises, le crédit d'heures de délégation sera diminué par rapport à aujourd'hui. « C'est un gros changement dans les habitudes, il faut que les délégués s'approprient cette nouvelle organisation », conclut-il.

Raphaëlle Besse Desmoulières et Bertrand Bissuel

LE FIGARO – 23/10/2017

17 Le Medef critique la réforme des instances du personnel

La réforme créant le comité social et économique (CSE), qui fusionne comité d'entreprise (CE), délégués du personnel et CHSCT, manque son objectif de simplification et va se révéler coûteuse pour les entreprises, a critiqué dimanche le Medef. Evoquant dans un communiqué un projet de décret dont elle a pris connaissance, l'organisation patronale critique notamment l'impact encore très important des seuils sociaux, et ce qu'ils déclenchent en terme d'obligations pour les entreprises.

Cette réforme, issue des ordonnances sur l'évolution du code du travail, était "l'opportunité de lisser enfin les seuils sociaux existants, notamment le passage à 50 salariés", mais le projet de décret conserve "une marche très importante" entre les entreprises employant 49 et 50 salariés, pointe-t-il. Dans ce cas de figure, le nombre de délégués va passer de 2 à 4 et le nombre d'heures de délégation va augmenter de 80% (de 10 heures à 18 heures), représentant "une charge énorme" pour les entreprises, cite le Medef.

Au delà de 50 salariés, les moyens alloués au CSE vont augmenter "de manière très rapide (tant en nombre de délégués qu'en temps de délégation) pour les entreprises de moins de 250" salariés, ajoute l'organisation. Selon le Medef, avec ces effets de seuil, "la simplification attendue n'est donc pas au rendez-vous" et le gouvernement a "privilegié le statu quo des heures de délégations existantes", manquant ainsi l'occasion de "supprimer un poison de l'économie française". En revanche, l'organisation patronale salue la limitation du nombre de mandats des représentants du personnel.

LES ECHOS – 23/10/2017

18 Retraite : hausse de cotisations en vue pour les libéraux



Le régime de retraite des professions libérales risque de perdre la quasi-totalité de ses assurés, qui devront s'affilier au régime général. Certains devront cotiser plus.

C'est une disposition sybilline du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, enfouie dans les 22 pages de l'article qui supprime le Régime social des indépendants (RSI). Mais elle va chambouler les règles d'affiliation à l'assurance-vieillesse pour les professions libérales.

A partir de l'année prochaine, leur principal régime de retraite, la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (Cipav) - qui leur sert à la fois les pensions de base et complémentaires - ne pourra quasiment plus enregistrer de nouvelles affiliations. A terme, il pourrait se vider de la quasi-totalité de ses adhérents, soit 500.000 sur 550.000...

Pénalisés jusqu'à 70.000 euros de revenus

La liste des professions relevant de la Cipav va d'abord devenir limitative pour les nouveaux arrivants. Puis en 2019, tous les adhérents, même ceux de la liste, seront incités à basculer au régime général. Pendant cinq ans, les « anciens » de la Cipav pourront ainsi rejoindre les commerçants et les artisans au régime général, avec un « prix d'appel » : ils conserveront, jusqu'en 2026, un niveau de cotisation « spécifique » fixé par décret. Cependant, ces taux sur mesure « rejoignent progressivement le taux normal du régime », précise le projet de loi.

Or les tarifs de l'actuel RSI, futur régime général-travailleurs indépendants, ne sont pas avantageux pour les professions libérales jusqu'à 70.000 euros de revenus annuels. Les plus bas revenus vont voir leurs cotisations retraite grimper de 80%, a calculé la Caisse. Avec des bénéficiaires non commerciaux de 50.000 euros par an, il faudra payer 3.000 euros de plus, soit 11.717 euros de cotisations vieillesse. De plus, quid des options que les ex-adhérents auront souscrites à la Cipav ? « Des veuves risquent de supporter de fortes baisses de retraite de réversion, alors que leur mari avait fait un effort de cotisation supplémentaire », accuse l'Institut de la Protection sociale dans un communiqué.

Il pourrait donc y avoir de nombreux perdants. « Les libéraux qui gagnent moins de 70.000 euros par an représentent les deux-tiers de nos affiliés », fait valoir Philippe Castans, président de la Cipav, qui est vent debout contre cette mesure à l'évidence destinée à redistribuer les recettes d'un régime un peu trop prospère par rapport aux autres. « Cette mesure est contraire aux engagements du gouvernement, qui avait promis de ne pas augmenter les cotisations des indépendants en adossant leur régime à celui des salariés du privé », critique-t-il.

La proposition de la Cipav

De plus, la mesure va faire basculer des travailleurs qui étaient affiliés à un régime de retraite par points vers un régime par annuités... alors que la grande réforme des retraites promise par Emmanuel Macron vise justement à refonder le système avec des points pour tout le monde !

Il y a un an, une réforme équivalente avait été retoquée par le Conseil constitutionnel, mais le nouvel exécutif est revenu à la charge. En juin, le conseil d'administration de la Cipav a compris qu'il devait se résoudre à transférer tous ses adhérents au régime général. « Nous avons fait une proposition au gouvernement, qui a semblé intéressé », explique Philippe Castans. La Cipav espère conserver le pilotage et la gestion du régime complémentaire des professions libérales, dont le rendement est très élevé (7,20%), ainsi que ses 5 milliards d'euros de réserves - un pécule qui fait des envieux.

Solveig Godeluck

19 Les salariés de GM&S reçus à l'Élysée



Une délégation de salariés de l'équipementier automobile creusois sera reçue par deux conseillers de l'Élysée cet après-midi. Il sera question de la réembauche des 156 salariés licenciés et de l'avenir des 120 salariés «sauvés».

Le combat des salariés de GM&S n'est pas terminé. Une délégation de salariés de l'équipementier automobile creusois sera reçue par deux conseillers de l'Élysée ce lundi après-midi. Pour l'heure, nul ne sait si Emmanuel Macron se joindra ou non à cette entrevue. «J'espère qu'il passera dix minutes ou un quart d'heure, c'est le minimum», indiquait ce lundi matin sur RTL Jean-Marc Ducourtioux, délégué CGT de GM&S. Pour rappel, la justice avait validé il y a un mois et demi la reprise de l'équipementier basé à La Souterraine par l'emboutisseur français GMD - pour un euro - avec le maintien de 120 emplois sur un total de 276. Mais la contestation syndicale n'a pas pris fin sur le site.

Lors de la réunion de ce lundi, les salariés de GM&S évoqueront la réembauche des salariés licenciés et les démarches de recherche d'emplois dans leur bassin de vie (Creuse, Haute-Vienne, Indre). Il sera également question de l'avenir des 120 salariés «sauvés». «Il faudrait que cette reprise se fasse sereinement. Aujourd'hui, le numéro Siret de l'entreprise n'existe toujours pas et le travail n'a pas repris. Les salariés sont inquiets», a déploré Jean-Marc Ducourtioux. «On va essayer de faire de la pédagogie [...] On veut faire comprendre au président de la République qu'on en est là à cause des patrons voyous», a-t-il poursuivi, pointant également du doigt la responsabilité des constructeurs PSA et Renault, qui «représentent 90% du chiffre d'affaires» de GM&S.

Mardi dernier, une vingtaine d'élus de la Creuse avaient déjà été reçus par des conseillers élyséens pour discuter d'un plan d'action destiné à revitaliser ce département rural affecté par les difficultés de GM&S. Emmanuel Macron avait assisté à la fin de cette réunion.

«Ceux qui foutent le bordel»

La rencontre de ce lundi intervient dans un contexte bien particulier. Début octobre, les salariés de GM&S avaient en effet manifesté à l'occasion de la visite d'Emmanuel Macron à Égletons (Corrèze) et s'étaient opposés aux forces de l'ordre.

Ce jour-là, le président de la République avait critiqué - en aparté - «ceux qui foutent le bordel» au lieu de chercher s'ils ne pouvaient avoir un poste «pas loin de chez eux».

Dimanche dernier sur TF1, Emmanuel Macron avait précisé qu'il visait ceux qui «bloquent tout» pour «toucher la supra-légale» - une prime de licenciement supplémentaire - et «pas pour retrouver un emploi». Cela, «je ne l'accepte pas. Et donc je dis les choses comme elles sont», avait-il ajouté pour justifier son propos.

Recours devant la justice administrative

Vendredi, les salariés de GM&S ont déposé un recours en annulation du plan social devant la justice. «Nous contestons le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) sur au moins deux points. D'abord les critères choisis pour établir la liste des salariés licenciés. Mais également sur la constitution même de ce PSE [...] hallucinant, bricolé à la hâte parce qu'au plus haut niveau il fallait en finir avec le dossier GM&S», a déclaré vendredi à l'AFP Vincent Labrousse, élu CGT, concerné par les licenciements.

Résultat de cette hâte, selon le porte-parole du CE, les critères établis «éliminent des compétences clés pour GMD», notamment «des techniciens méthode, des ouvriers en soudage et robotique, en maintenance outillage». Le délégué dénonce également «un manque de

transparence de la part du mandataire, qui n'a jamais fourni la liste des salariés et les points attribués à chacun sur les bases des critères qu'il avait retenus».

«Si j'y vais, c'est que j'ai des arguments solides», a de son côté assuré l'avocat des salariés Jean-Louis Borie, qui a déposé le recours vendredi au tribunal administratif de Limoges. La justice administrative a trois mois pour se prononcer sur le fond, mais la procédure portée permettra aussi, selon l'avocat, «d'ouvrir d'autres portes aux salariés qui souhaiteraient demain contester leur licenciement devant le conseil des prud'hommes».

Guillaume Poingt

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 23/10/2017

20 La réforme de l'ISF passe le test de l'Assemblée



+ VIDEO. Les députés ont largement approuvé la mesure, vendredi, malgré les vives critiques à gauche. Les départs à l'étranger de contribuables aisés ont été importants lors du dernier quinquennat. Selon nos informations, 754 assujettis à l'ISF ont quitté la France en 2015.

Ils n'étaient pas si nombreux, dans l'hémicycle, à voir ce petit bout de l'Histoire (fiscale) de France disparaître. L'Assemblée nationale a voté vendredi la réforme de l'ISF par 77 voix pour, tandis que 19 députés s'y sont opposés. « Un totem idéologique vieux de trente-cinq ans va tomber », s'est félicité Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, à l'issue d'un long et âpre débat.

Celui-ci s'est polarisé sur une question simple : que vont gagner les plus riches à la réforme de l'ISF ? Après plusieurs jours de guérilla médiatique de la gauche sur le sujet, Bruno Le Maire a dévoilé le détail des sommes payées par les « gros » assujettis. Ainsi, les « cent premiers contributeurs à l'ISF payent 126 millions d'euros », a révélé le ministre, alors qu'il avait assuré en début de semaine que le secret fiscal l'empêchait de rentrer dans ce degré de détails. Il avait alors indiqué que les 1.000 plus gros contributeurs payaient 400 millions.

« Un impôt inefficace et injuste »

Le locataire de Bercy a ajouté que les 100 plus gros patrimoines français ne payaient « que » 73 millions d'ISF. La preuve, selon lui, que « l'ISF est un impôt inefficace et injuste, car les plus gros patrimoines français arrivent à y échapper ». L'exécutif a aussi insisté sur l'ampleur des départs liés à la fiscalité française ces dernières années.

Sur ce point, des indicateurs semblent indiquer une certaine constance dans l'exil des contribuables aisés. Selon nos informations, 754 personnes redevables de l'ISF ont quitté le territoire français en 2015 (dernière année connue), contre 784 en 2014. Cela fait une légère baisse de 4 %, mais le gouvernement préfère souligner la hausse de 96 % par rapport à 2002 (383 départs). Le nombre de retours constatés en 2015 n'est pas précisé par Bercy, mais il se situait entre 100 et 300 par an ces dix dernières années. Le solde est donc clairement négatif et, en cumulé, l'impact est non négligeable.

D'autant qu'il faut ajouter les expatriations des foyers gagnant plus de 100.000 euros par an. Si les données 2015 de cet indicateur clef n'ont pas encore été communiquées, 4.109 départs avaient été constatés en 2014 (le revenu moyen des intéressés atteignant 236.000 euros), soit 10 % de plus qu'en 2013 et trois fois plus qu'en 2011 (1.330 départs).

Le débat parlementaire a donné lieu également à un concours de références historiques. Face au député de La France insoumise François Ruffin, qui renvoyait le gouvernement à l'Adolphe Thiers de la Commune de Paris, Bruno Le Maire a placé son action sous les auspices de « Voltaire et son éloge de la prospérité » et de « Tocqueville et sa liberté de commercer ». « Nous voulons entrer dans le nouveau monde fiscal car l'ancien monde fiscal a échoué », a ajouté le ministre, qui a défendu les effets sur l'investissement dans les entreprises que sont censés générer la suppression de l'ISF et son remplacement par l'IFI (impôt sur la fortune immobilière). Valérie Rabault, députée Nouvelle Gauche (Parti socialiste), a rétorqué que « rien n'est fléché » vers l'investissement et dénoncé un « cadeau fait aux riches ».

La droite hostile à l'IFI

A droite, on critique à l'inverse la réforme car elle ne supprime pas entièrement l'ISF, en laissant en place un impôt sur la fortune immobilière jugé « injuste ». Pour répondre aux critiques de la gauche, le gouvernement a accepté les amendements taxant les signes extérieurs de richesse. Il a en revanche refusé ceux de la droite visant à accroître l'abattement de 30 % sur la résidence principale prévu pour l'IFI.

Vidéo : « ISF : les députés alourdissent la taxation des signes extérieurs de richesse » :

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030756300423-isf-le-maire-devoile-les-montants-payes-par-les-100-plus-gros-contributeurs-2123997.php>

Renaud Honoré

L'OPINION – 23/10/2017

21 Macron : le parti, c'est moi !



C'est le Président lui-même qui désignera le nouveau délégué général de La République en marche. Une étape essentielle pour le mouvement, devenu quasiment virtuel. Benjamin Griveaux et Christophe Castaner sont favoris

Le 18 novembre, le Conseil national, le parlement de La République en marche, élira le délégué général du mouvement, véritable patron du parti présidentiel. Les candidats ont jusqu'au 2 novembre pour déposer leur candidature. Le mouvement, qui a désormais son siège à Paris, dans le 2e arrondissement, revendique plus de 380 000 adhérents.

Comme le laisse échapper un membre de la jeune garde présidentielle, « prendre la tête de La République en marche, il ne s'agit pas d'un petit job ». 380 000 adhérents revendiqués, mais les élus en cherchant vainement la trace sur le terrain. Après la déroute des sénatoriales, un vieux sage de la politique s'en est ouvert au Président : « Le nouveau monde ne peut plus s'exempter de la nécessité d'un parti sinon ça va partir en cacahuètes ». Sur le plan national, c'est le trou noir politique. Aucune intervention dans les débats du moment, en particulier sur la polémique d'un budget taillé sur mesure « pour les plus riches » selon l'opposition. « Attention à ce que le

macronisme ne se résume pas à une somme de compétences techniques. », résume un familier du château. La troïka intérimaire qui dirige le mouvement n'a jamais été invitée aux petits-déjeuners de la majorité qui se tiennent à Matignon. Le parti de la majorité présidentielle est devenu virtuel.

Bla-bla horizontal. Depuis l'effervescence des élections du printemps, avec la levée en masse de marcheurs dont la plupart n'avaient jamais jusqu'alors distribué un tract, l'énergie est retombée. « On constate une fatigue militante dans tous les partis et chez nous beaucoup de marcheurs refuse le côté moine soldat. Il faut accepter, voire valoriser une intermittence militante », estime l'un des dirigeants actuels du mouvement. Une « intermittence » dans un cadre toujours aussi flou. Chaque citoyen peut encore aujourd'hui créer un comité local d'En Marche !, comme il le souhaite, sur le sujet qu'il souhaite. Objectif : éviter la création de baronnies locales. « Le bla-bla est horizontal mais les décisions sont verticales », résume un grand élu de l'opposition.

« L'horizontalité, c'est la marque d'Emmanuel Macron », rétorque un député LREM bien en cour. « Mais c'est vrai que sur le terrain, c'est le bordel ! La question, c'est de savoir si c'est voulu dans le but de permettre à deux ou trois personnes de tout contrôler depuis Paris ? ». « Cette conception ultra-centralisée du parti est une erreur, renchérit un élu influent en Bretagne, une région qui en juin avait envoyé 20 députés de la majorité à l'Assemblée nationale. Préparer les municipales depuis Paris, comme cela a été fait pour les sénatoriales, c'est n'importe quoi ! »

Un avertissement sans frais. Le petit coup de balai opéré à la rentrée parmi les référents (les représentants de LREM dans chaque département nommé par la direction) les plus remuants montre que le mouvement d'Emmanuel Macron ne prend pas le chemin d'un regain de démocratie interne. La désignation du prochain leader de LREM va en donner une nouvelle illustration.

Ceux qui aspirent à devenir le futur n° 1 du mouvement ont jusqu'au 2 novembre pour se faire connaître. Ensuite, c'est au Conseil national de voter. « Au final, il y aura beaucoup de candidats et des surprises », se réjouit un peu vite un député. La décision appartient exclusivement au président de la République. C'est son mouvement et il sait l'enjeu crucial. L'Auguste équation est à double inconnue : quel est le meilleur profil pour incarner La République en marche ? Quelle stratégie imprimée au mouvement pour remporter les élections municipales de 2020 ou 2021 ?

Emiettement politique. « Emmanuel Macron ne croit plus que La République en marche puisse demeurer un mouvement de masse à plein-temps, assure un communicant proche de l'exécutif. Ce qui compte d'avantage, c'est l'émiettement du paysage politique national car presque tout le monde peut cohabiter avec le président de la République. » Le chef de l'Etat observerait donc d'un bon œil à droite la consécration des liens entre Édouard Philippe et Alain Juppé, la prochaine mutation des Constructifs en parti, la volonté d'autonomie de l'UDI, la réunification des radicaux, etc.

A gauche, Emmanuel Macron ne croit pas que les manœuvres de François Hollande puissent aboutir à une renaissance du Parti socialiste. « Il est trop loin », a-t-il coutume de répéter. Trop loin de la réalité politique. A terme, lors des municipales, La République en marche pourrait donc choisir de privilégier le soutien à des maires et des élus déjà implantés, susceptibles de se retrouver dans l'action du Président, plutôt que de créer de toutes pièces des candidats 100 % En Marche !.

Aujourd'hui, les proches conseillers du Président s'échauffent comme rarement. Les couloirs de l'Élysée bruissent des jeux d'influence autour des derniers impétrants à la direction du mouvement. Julien Denormandie, dit « Juju », intime d'Emmanuel Macron, a été contraint de déclarer forfait. Trop peu connu, trop engagé en tant que secrétaire d'État en charge du Logement sur une réforme inflammable. L'hypothèse qu'il cumule ses responsabilités et celle du mouvement a été rapidement évacuée. Les journées n'ont que 24 heures et cela aurait symbolisé naïvement la tutelle de l'exécutif sur le mouvement. De son côté, Richard Ferrand, qui connaît bien le mouvement pour en avoir été le secrétaire général, est jugé indispensable à l'Assemblée nationale. « Aucun député n'a encore l'épaisseur pour le remplacer à la tête du groupe », tranche un ministre influent. Comme le candidat ne peut être qu'un marcheur de la première heure, exit enfin les rumeurs autour de Gérald Darmanin.

Dans la dernière ligne droite, reste donc Benjamin Griveaux, secrétaire d'État de Bercy, et Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement. Le dispositif gouvernemental est déjà prêt. Pas de grand remue-ménage en vue. Si Benjamin Griveaux quittait le gouvernement pour LREM,

l'Élysée pourrait piocher parmi les jeunes députés les plus proches du Président, dont certains ont fait leur gamme dans les cabinets ministériels de gauche. Inversement, si Christophe Castaner prenait la direction de LREM, Benjamin Griveaux, ex-porte parole lors de la campagne présidentielle, devrait logiquement lui succéder.

A Bercy, Benjamin Griveaux a su rapidement démontrer son savoir-faire en prenant en main des dossiers industriels sensibles. A ses proches, il ne masque plus son ambition pour LREM. « Compte tenu de la complexité des responsabilités, il est essentiel de montrer que l'on en a envie », souligne l'un des membres du Conseil national. Reste qu'au cours de sa rapide ascension politique, il s'est aussi créé pas mal d'inimitiés. « Il a une personnalité clivante », remarque un arpenteur des allées du pouvoir. Christophe Castaner, depuis longtemps élu local des Alpes-de-Haute-Provence, est vu comme une personnalité plus ronde, un atout pour aller à la rencontre des marcheurs et surtout plus à gauche au moment où la politique de la majorité penche à droite. Emmanuel Macron fera connaître son choix à l'heureux « élu » – le fonceur agile ou le faux débonnaire – dès cette semaine.

Jean-Jérôme Bertolus

L'OPINION – 23/10/2017

22 Nouvelle Calédonie : Edouard Philippe s'empare de la question du référendum



Après avoir reçu les principaux acteurs à Matignon, le Premier ministre devrait se rendre sur l'archipel début décembre

L'Outre-mer est de nouveau au centre des préoccupations de l'exécutif. En fin de semaine, le président de la République se rend en Guyane. Le 2 novembre, les principaux leaders politiques de la Nouvelle-Calédonie seront reçus à Matignon par Édouard Philippe, avec en ligne de mire le référendum de 2018.

C'est la première étape du référendum qui se déroulera en Nouvelle-Calédonie l'année prochaine, une consultation à haut risque. A l'invitation du Premier ministre, une vingtaine de membres du Comité de signataires sera présente à Paris du 30 octobre au 4 novembre. Composé à l'origine des signataires des accords de Nouméa, le comité représente toutes les familles politiques de l'archipel. Cette année, ils devront arrêter la liste électorale qui sera retenue pour le référendum, une liste qui fait déjà polémique parmi les indépendantistes, et surtout déterminer la formulation de la question sur l'autodétermination qui sera posée aux Néo-Calédoniens. Selon nos informations, Édouard Philippe, qui va prendre une part très active sur ce dossier ultrasensible, présidera une réunion du comité des signataires le 2 novembre à Matignon.

Sur place, la situation politique est délétère. Le nouveau gouvernement élu fin août, où les anti-indépendantistes sont majoritaires, est paralysé par les divisions de la droite. L'exécutif local se contente de gérer les affaires courantes. Édouard Philippe prendra pleinement mesure de la situation en se rendant à Nouméa début décembre. La crainte du gouvernement, c'est que la confusion autour du référendum n'entraîne « une nationalisation » du débat. Lors de la présidentielle, Emmanuel Macron n'a obtenu que 12,7 % des voix en Nouvelle-Calédonie, loin derrière Marine Le Pen (29 %).

Avenir institutionnel. Louis Aliot, député FN des Pyrénées-Orientales, tente aujourd'hui par tous les moyens d'intégrer la mission parlementaire sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie créé

mi-octobre, présidée par Manuel Valls et dont Christian Jacob, président du groupe LR, est rapporteur. Sans assister à la réunion qui se tiendra à Matignon, Manuel Valls et Christian Jacob rencontreront d'ailleurs de leur côté de « manière informelle » certains participants.

Reste aussi à savoir comment le débat sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sera perçu dans les autres territoires d'Outre-Mer, en particulier en Guadeloupe et en Guyane. Entre un projet contesté de mine d'or industrielle sur lequel le gouvernement doit encore donner son aval et la multiplication des faits divers, la tension reste vive en Guyane après les événements du printemps dernier. Le 10 octobre, Richard Lizurey, patron de la gendarmerie, auditionné à l'Assemblée nationale, expliquait : « Le niveau de violence augmente en Guyane, et je ne vois pas très bien comment les choses peuvent s'arranger, sauf à y envoyer des troupes ».

Le président de la République sera à Cayenne en fin de semaine. La polémique sur la note sanitaire envoyée par l'Élysée aux journalistes qui le suivront sur place donne un avant-goût de la fébrilité qui entoure ce déplacement. Plusieurs personnalités locales, y décelant une marque de « stigmatisation », n'ont guère apprécié que l'Élysée conseille aux journalistes de se prémunir contre le virus Zika, alors que l'épidémie s'est éteinte depuis un an.

Jean-Jérôme Bertolus

::: INTERNATIONAL

LE JDD – 22/10/2017

23 Jean-Yves Le Drian : "En Irak, nous sommes déjà dans l'après-Daech"



Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, commente dans le JDD une actualité chargée en Europe et, ailleurs dans le monde, "une situation de tensions et de risques jamais vue depuis la fin de la guerre froide".

Sur la libération de Raqqa en Syrie, devenue officielle vendredi, le chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian regrette la fuite négociée des djihadistes mais se félicite de la victoire : "la reprise de cette ville était l'un de nos buts de guerre, c'est aussi la fin d'un long calvaire pour les populations civiles prisonnières de Daech. C'est le symbole enfin que ces crimes ne restent pas impunis. Un accord local a certes permis à certains djihadistes de fuir en échange d'une accélération de la reprise de Raqqa. Mais ils n'iront pas très loin. Ils se regrouperont dans un dernier réduit qui, lui aussi, finira par tomber et ce sera la fin de l'organisation Daech en Syrie. C'est leur chant du cygne".

Vous étiez en visite de travail vendredi à Madrid et vous connaissez bien l'Espagne par votre épouse, qui est franco-espagnole. Comment réagissez-vous à la mise sous tutelle de la Catalogne par Mariano Rajoy?

Ce qui m'importe dans cette affaire, c'est qu'il y a un État de droit à respecter et qu'il soit partout la référence centrale de la construction européenne. Sinon, on se retrouve dans une situation de dislocation dangereuse. M. Rajoy a annoncé des élections au plus vite en Catalogne. Je souhaite qu'elles permettent de clarifier la situation et de retrouver le chemin d'un dialogue constructif dans une sérénité retrouvée et un cadre légal.

En Italie, on vote ce dimanche en Lombardie et en Vénétie pour une plus grande autonomie de ces deux régions très riches du pays. Comment analysez-vous ce manque de solidarité entre régions?

La tentation du repli et les montées d'extrémisme en Europe se nourrissent à la fois de la crise, de l'inefficacité européenne et de son incapacité à offrir une vision. Le président de la République, dans son discours à la Sorbonne, a indiqué le chemin pour les Européens d'une ambition partagée et le sens d'un destin collectif. Sinon, les égoïsmes territoriaux reviennent et continueront de prospérer.

En République tchèque, la victoire d'Andrej Babis et la possibilité qu'il forme une coalition gouvernementale eurosceptique et europhobe est sérieuse. Cela ne risque-t-il pas d'aggraver la division entre l'ouest et l'est de l'Europe ?

Je ne commente pas les élections avant qu'on en connaisse les résultats définitifs. Mais en Autriche, je note que l'extrême droite a obtenu 26 % des voix tandis que tous les autres partis restent profondément proeuropéens. Cela ne fait que renforcer ma conviction selon laquelle l'Europe doit se refonder.

Après l'attentat qui a coûté la vie de la blogueuse Daphne Caruana Galizia à Malte, trouvez-vous exagérée la comparaison avec l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa, qui enquêtait comme elle sur les affaires de corruption du pouvoir ?

Le respect de l'État de droit et l'intégrité morale de ceux qui doivent appliquer le droit sont essentiels. Toute entrave à ces principes est une meurtrissure.

Que vous inspire le tournant pris par Donald Trump vis-à-vis du nucléaire iranien ?

Jamais, depuis la fin de la guerre froide, nous n'avons connu une situation comportant autant de tensions et de risques. Le président Trump refuse de prendre en compte le multilatéralisme, qui est pourtant une nécessité pour la sécurité mondiale mais aussi une opportunité historique pour la puissance américaine. Nous devons nous adapter à cette présidence américaine, sans jamais oublier que les États-Unis sont notre allié historique et le resteront.

Emmanuel Macron se vante souvent de pouvoir convaincre Donald Trump pour le faire changer d'avis. N'est-ce pas un peu vain ?

Chacun peut constater que le président de la République a instauré un dialogue étroit et franc avec son homologue américain. C'est la première condition pour faire évoluer un jour la position du partenaire. S'agissant de l'Iran, nous devons convaincre l'administration Trump comme le Congrès que la prévention de la prolifération nucléaire est un enjeu vital pour l'humanité. Le non-respect de l'accord de Vienne avec l'Iran inciterait de facto le clan des durs à Téhéran à reprendre le programme de fabrication de la bombe. Se déclencherait alors une spirale incontrôlable de la prolifération dans toute la région, chacun cherchant à se doter aussi de l'arme nucléaire. Pour la même raison, la Corée du Nord serait encouragée à poursuivre ses provocations. Les voisins de la Corée du Nord pourraient alors choisir de se lancer aussi dans la course à la bombe. Dès lors, le spectre du conflit nucléaire ne serait pas très éloigné.

Le président Trump recommande au Congrès d'adopter des sanctions supplémentaires contre les Gardiens de la révolution iraniens...

Il y a un comportement de l'Iran, sur le plan des missiles balistiques ou dans tout le Moyen-Orient, qui est contraire aux règles de la sécurité internationale comme à nos propres intérêts de sécurité. Ils semblent vouloir constituer autour de leur pays une sorte de glacis territorial. Ce n'est pas acceptable. Je me rendrai prochainement à Téhéran pour évoquer tous ces points.

En Corée du Nord, y a-t-il vraiment un espoir de négocier quoi que ce soit avec Kim Jong-un ? L'explosion survenue lors de l'essai nucléaire du mois de septembre équivaut à dix fois Hiroshima et la faculté des Nord-Coréens de disposer d'une capacité balistique intercontinentale est désormais un fait. Il faut encore miniaturiser la bombe, et ça peut ensuite aller très vite. Voilà pourquoi il est indispensable de ramener rapidement les autorités nord-coréennes à une table de négociations. Le seul moyen pour y parvenir, c'est le rapport de force. Il passe, à ce stade, par l'aggravation des sanctions et leur application par tous.

N'êtes-vous pas furieux de voir que les djihadistes de Raqqa, dont une partie de francophones, ont pu fuir sains et saufs protégés par un accord avec les autorités locales ?

J'ai accueilli la libération de Raqqa et la fin de Daech sur place avec beaucoup d'émotion. Raqqa a été l'épicentre d'où étaient fomentés des attentats barbares à Paris qu'on ne peut ni ne doit oublier. La reprise de cette ville était l'un de nos buts de guerre. Un accord local a certes permis à certains djihadistes de fuir en échange d'une accélération de la reprise de Raqqa. Mais ils se regrouperont dans un dernier réduit qui, lui aussi, finira par tomber. C'est leur chant du cygne.

Raqqa doit-elle revenir aux mains de Bachar El-Assad?

Certainement pas, puisqu'elle a été reprise par des forces d'opposition au régime. Le temps est venu de parler de l'avenir politique de la Syrie, pour éviter qu'elle ne se balkanise. La France, pour sa part, sera un acteur de la stabilisation à Raqqa en finançant son déminage par des ONG, ainsi que l'accès à l'eau et aux soins pour la population. Nous proposons également que se tiennent dès le mois de novembre des discussions de fond entre les grandes puissances impliquées sur un agenda de stabilisation du pays, d'écriture d'une nouvelle Constitution et de préparation d'élections libres. Si l'on n'y parvient pas, ce sera la dislocation de la Syrie.

En Irak, la France va-t-elle maintenir son effort militaire, maintenant que Mossoul a été reprise à Daech?

En Irak, nous sommes déjà dans l'après-Daech. Nous avons gagné la guerre ; désormais, il faut gagner la paix. Nous allons continuer à former les forces irakiennes à Bagdad et kurdes à Erbil. Nous sommes aussi engagés dans un travail de reconstruction. À ce titre, redonner vie à l'université de Mossoul, dont Daech avait fait l'un de ses quartiers généraux, fait partie de nos objectifs.

François Clemenceau

LE PARISIEN – 23/10/2017

24 Catalogne : et maintenant, que va-t-il se passer ?



Barcelone (Espagne), samedi. Carles Puigdemont, le président de la Catalogne était à la tête des manifestations indépendantistes.

Alors que Mariano Rajoy a affirmé vouloir suspendre l'autonomie de la Catalogne, que va faire son président, Carles Puigdemont ? La semaine s'annonce cruciale dans le conflit qui oppose Madrid à Barcelone.

C'est la dernière ligne droite d'un feuilleton à suspense. Il oppose les chefs des gouvernements espagnol et catalan, Mariano Rajoy et Carles Puigdemont, deux joueurs de poker qui avait jusque-là préféré l'évitement à l'affrontement. Mais en dégainant samedi l'article 155 de la Constitution, qui une fois ratifié par le Sénat vendredi lui permettra de suspendre l'autonomie de la Catalogne, le président du gouvernement espagnol a accéléré les choses, et ouvert une énième fenêtre d'incertitude dans le conflit qui oppose Madrid et Barcelone.

Que va faire le Parlement catalan ?

Face à la menace de Madrid, qui souhaite destituer les « rebelles » catalans, Carles Puigdemont a demandé au Parlement catalan de se réunir. Dans quel but ? Les plus fervents défenseurs de l'indépendance appellent de leurs vœux la DUI (déclaration d'indépendance unilatérale), que Carles Puigdemont n'a fait que repousser depuis le référendum illégal du 1er octobre. Peut-il faire autrement ? A-t-il encore quelque chose à perdre ? « Ce qu'est la Catalogne, le Parlement légitimement élu par les citoyens le décidera », a dit le porte-parole du gouvernement Jordi Turull.

Carles Puigdemont peut-il être arrêté ?

Tout dépend s'il déclare ou non l'indépendance. Mais Madrid a récemment confirmé qu'il préparait une plainte pour « rébellion », à l'encontre des principaux dirigeants indépendantistes, au premier

rang desquels Carles Puigdemont, le président de la Catalogne. Il pourrait encourir de quinze à trente ans de prison. « Ce serait une énième erreur de Madrid, cela radicaliserait la situation et augmenterait le ressentiment des Catalans », estime Didier Billion, directeur adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris) et spécialiste de l'Espagne.

Qu'est-ce qui va changer dans le fonctionnement de la Catalogne ?

Madrid prend la main sur le pouvoir économique et politique. Les affaires courantes, gérées par le gouvernement catalan, seront prises en main par des représentants du gouvernement central. Si cela n'aura pas de conséquence directe sur le quotidien des 7,5 millions de Catalans, beaucoup redoutent que cette dépossession ne renforce la crise actuelle et ne remette encore plus de gens dans la rue.

Des élections peuvent-elles dénouer la crise ?

Si certains l'y ont encouragé, le gouvernement catalan n'envisage pas de convoquer lui-même des élections, afin d'éviter le déclenchement de l'article 155. Mariano Rajoy, lui, a bien fait savoir qu'il avait l'intention de destituer Puigdemont, et d'organiser de nouvelles élections d'ici à six mois. Cela refroidira-t-il pour autant les ardeurs indépendantistes ? « Il y a surtout de fortes chances qu'il y ait une majorité pro-indépendance encore plus nette », estime Didier Billion, pour qui l'attitude de Madrid, qui a toujours refusé tout dialogue, a une seule conséquence : renforcer le sentiment indépendantiste.

Quentin LAURENT

LE JDD – 22/10/2017

25 Italie : victoire écrasante des autonomistes en Vénétie et en Lombardie



La Vénétie et de la Lombardie ont voté dimanche en faveur d'une plus grande autonomie. Les négociations avec Rome vont maintenant commencer.

Les riches régions italiennes de la Vénétie et de la Lombardie ont voté dimanche à une écrasante majorité en faveur d'une plus grande autonomie, avec une participation suffisamment importante pour leur donner un pouvoir de négociation face à Rome. Ce scrutin consultatif avait pris une teinte particulière après le vote d'autodétermination de la Catalogne, même si ses organisateurs ont répété dimanche soir que leur démarche restait pleinement dans le cadre de l'unité italienne. Selon les chiffres quasi définitifs, les électeurs ont voté à 95% en faveur du oui en Lombardie et à 98% en Vénétie. La participation était elle estimée à respectivement quelque 40% et 57%.

La publication des résultats ralentie par une attaque de hackers

Le président de la Lombardie, Roberto Maroni, avait indiqué qu'une participation supérieure à 34% serait un succès. En Vénétie, le scrutin n'était valide que si un quorum de 50% était dépassé. Le président de la Vénétie, Luca Zaia, a évoqué un "big bang" institutionnel, soulignant que la volonté d'autonomie était partagée "par une population entière" et non portée par un seul parti. La Vénétie, qui compte un riche tissu de PME, a une forte identité, notamment autour de Venise, qui fut indépendante pendant un millénaire.

Dans cette région, la publication des résultats a été ralentie par une attaque de hackers. En Lombardie en revanche, on l'on votait pour la première fois sur des tablettes, le président de la région, Roberto Maroni, a assuré que le système avait fonctionné. Les électeurs devaient dire s'ils

souhaitaient que leur région dispose de "formes supplémentaires et conditions particulières d'autonomie", selon la formule inscrite dans la Constitution. La nature et l'ampleur de cette autonomie doit désormais être négociée avec Rome puis validée par le Parlement.

"J'ai voté oui pour donner davantage de pouvoir à la Vénétie dans une future Italie plus forte et plus fédérale. Non aux égoïsmes, oui à la bonne administration", a twitté le maire de Venise, Luigi Brugnaro, à la tête d'une municipalité de centre-droit. Matteo Salvini, le leader de la Ligue du Nord (extrême droite), parti au pouvoir dans les deux régions et promoteur du référendum, s'est félicité que des millions d'électeurs aient demandé "une politique plus proche, plus concrète et efficace, moins de bureaucratie et de gâchis".

La Lombardie et la Vénétie figurent parmi les régions les plus riches d'Italie

Le oui avait aussi le soutien de Forza Italia de Silvio Berlusconi (centre droit), du Mouvement Cinq étoiles (populiste) et de plusieurs syndicats et organisations patronales. Le Parti démocrate (centre gauche, au pouvoir) n'avait pas donné de consigne. La Lombardie (10 millions d'habitants) et la Vénétie (5 millions) figurent parmi les régions les plus riches d'Italie et contribuent à hauteur de 30% au PIB du pays. Elles sont aussi parmi les plus "vertueuses" en termes d'endettement, de dépenses publiques par habitant et du fonctionnement du système de santé.

Surtout, elles présentent à elles deux un solde fiscal -différence entre ce que les habitants versent en taxes et impôts et reçoivent au titre des dépenses publiques - de quelque 70 milliards d'euros. Une somme colossale que les présidents de région entendent réclamer la moitié à Rome, parallèlement à des compétences renforcées en matière d'infrastructures, de santé ou d'éducation. Ils estiment que les fonds publics sont mal gérés par l'Etat central et pourraient être utilisés de manière beaucoup plus efficace, y compris via des partenariats entre régions.

Si la Catalogne est dans toutes les têtes, "les similarités sont minimales, le sentiment indépendantiste n'étant pas très répandu" dans ces deux régions italiennes, a souligné Nicola Lupo, professeur à l'université Luiss de Rome.

LE FIGARO – 23/10/2017

26 Travail détaché : une bataille essentielle pour relancer l'Europe



INFOGRAPHIE/VIDÉO - Obtenir un résultat sur ce dossier qui divise les Vingt-Huit est crucial pour redonner confiance dans l'UE.

Pour Emmanuel Macron, une autre bataille se livre aujourd'hui à Luxembourg. Trois jours après un sommet de l'UE où ses grandes ambitions ont commencé de se frotter à de solides réticences, c'est une ligne essentielle de son programme de président qui se retrouve sur la table de vingt-huit ministres du Travail: la refonte des règles du travail détaché, un enjeu politique décisif pour «l'Europe qui protège» et contre le «dumping» social dénoncé par les extrêmes.

Le détachement transfrontalier concerne moins de 1 % des travailleurs dans l'UE, mais il se concentre sur des métiers où le salaire et la protection sociale sont poussés à une concurrence vers le bas: le bâtiment, le travail agricole, l'agroalimentaire, le tourisme, les services de santé et même l'enseignement. La règle du jeu européenne n'a pratiquement pas changé depuis 1996, bien avant que l'entrée de onze pays d'Europe centrale et orientale ne propulse l'écart des salaires de 1 à 10 à travers l'UE.

Statut social «hors sol», le détachement autorise à un salarié de travailler temporairement dans un autre État de l'Union en continuant de relever du contrat de travail et de la couverture sociale de son pays d'origine. Il permet donc à une entreprise d'employer du personnel étranger en réglant des cotisations sociales souvent moins élevées que dans le pays d'accueil. La directive de 1996 garantit le paiement du salaire minimum légal (le smic en France). Mais elle n'impose ni durée maximum ni paiement des éléments de rémunération prévus dans les accords collectifs. Les travailleurs détachés peuvent gagner jusqu'à 50 % de moins que les travailleurs locaux, d'après la Commission européenne. Avec comme résultat une compétition faussée, pour les entreprises comme pour les salariés.

Emmanuel Macron n'est pas le premier occupant de l'Élysée à s'inquiéter du nivellement vers le bas, des dérives et de la fraude dans un pays où les salariés restent les mieux protégés d'Europe. En son temps, la France de Jacques Chirac s'inquiétait déjà de l'ouverture des frontières au «plombier polonais». L'actuel président affiche le même souci de prendre sous son aile des métiers français injustement concurrencés.

Mais il y ajoute une autre dimension: c'est l'idée européenne elle-même qui se retrouve en danger, comme lors de son affrontement avec Marine Le Pen. «Sur quoi le Brexit s'est-il joué? Sur les travailleurs d'Europe de l'Est qui venaient occuper les emplois britanniques, expliquait Emmanuel Macron en juin dernier, au Figaro . Les défenseurs de l'Europe ont perdu car les classes moyennes britanniques ont dit stop!». Durant la campagne, dès le mois de mars, le candidat a inscrit la réforme du détachement tout en haut de son programme social: «Nous devons limiter à un an la durée autorisée de séjour d'un travailleur détaché dans notre pays et redéfinir au niveau européen les règles (...) pour mettre fin à toutes les formes de concurrence sociale déloyale.»

Ce sont ces lignes que la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, va défendre aujourd'hui face à ses pairs. L'objectif de limiter le détachement à douze mois a le mérite de la simplicité, mais il est pour l'essentiel symbolique: la durée moyenne d'un contrat est aujourd'hui de 98 jours. La Commission Juncker, à l'origine de la révision de la directive de 1996, place le curseur à vingt-quatre mois. Tout comme le Parlement européen.

L'Allemagne, les pays du Benelux et l'Autriche sont sur la même ligne que la France. Si l'accord se noue entre les 28 capitales, un patient travail de réconciliation pourra alors débuter avec les eurodéputés, sous la houlette de la Commission. Le texte final de la directive n'aura valeur de loi européenne qu'une fois sanctionné par un vote à Strasbourg. Au début de l'année prochaine, au mieux.

Si le débat emblématique sur la durée peut être tranché aujourd'hui, resterait l'essentiel: faire avaler le principe «À travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail» à des pays persuadés qu'un faible coût de main-d'œuvre est leur meilleur produit d'exportation. Le président Macron a fait l'été dernier un sérieux travail de déminage au centre et à l'est de l'UE, agitant la carotte et le bâton. Mais dans la région, il reste un géant à convaincre: la Pologne.

Dans la dernière ligne droite, un autre obstacle menace: le Portugal et surtout l'Espagne pourraient verrouiller avec d'autres une minorité de blocage à Luxembourg. Excentrés dans l'UE, les deux pays entretiennent une impressionnante flotte de poids lourds, à l'image des États baltes, de la Bulgarie et (encore) de la Pologne. Mariano Rajoy n'entend pas soumettre ses routiers à la future directive. Un tête-à-tête avec Emmanuel Macron, jeudi soir à Bruxelles, n'a semble-t-il rien donné. Le premier ministre espagnol, ouvertement défié dans son autorité par les indépendantistes catalans, n'entend sûrement pas lâcher facilement...

Pour en savoir plus :

Travail détaché : pour Emmanuel Macron, un enjeu politique plus qu'économique :
<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2017/10/22/20002-20171022ARTFIG00145-travail-detache-pour-emmanuel-macron-un-enjeu-politique-plus-qu-economique.php>

Travailleurs détachés : comment la France lutte contre la fraude :
<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2017/10/22/20002-20171022ARTFIG00150-travailleurs-detaches-comment-la-france-lutte-contre-la-fraude.php>

Jean-Jacques Mével

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

